

COMMISSION D'ENQUETE:
Président: Guy JOUSSAIN
Membres: Jean-Marc VIARRE
Fabien ROTZLER

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNES DE MAGNAC-LAVAL & DROUX

**DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE
pour le PARC EOLIEN
des PORTES de BRAME BENAIZE**



PIECE C:
ANNEXES
au rapport d'enquête

NOVEMBRE 2018

ANNEXES: PIECES JOINTES AU RAPPORT D'ENQUÊTE.

1	Désignation de la commission d'enquête par le Vice-Pdt du TA (25/06/2018).
2	Arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique de type ICPE (06/07/2018).
3	Justification des annonces légales dans la PQR: -insertion 1 du 06/09/2018 -insertion 2 du 28/09/2018.
4	Etude propre à la CE: Impact sur le paysage et photomontages.
5	Questions de la CE (26/10/2018) à VSB & réponse (15/11/2018).
6	Procès verbal de synthèse de la CE remis à VSB (15/11/2018) <i>Intégralité du Mémoire VSB à réponse au PV : voir en Préfecture Haute-Vienne.</i>
7	Certificats d'affichage signés des maires de Magnac-Laval & de Droux.
8	Délibérations du Conseil municipal de DROUX (19/11/2016 & 26/09/2018).
9	Délibération du Conseil municipal de MAGNAC-LAVAL (06/11/2018).
10	Délibération du Conseil municipal de VILLEFAVARD (09/11/2018).
11	Courrier de la Préfecture pour report de délai de remise du rapport & conclusions.
12	Courriel du Maire de MAGNAC-LAVAL (26/11/2018).
13	Tableau récapitulatif des 9 contributions favorables.
14	Tableau récapitulatif des 82 contributions défavorables.
15	Grille d'analyse des occurrences défavorables /thème /Magnac-Laval, Droux & les communes du rayon d'affichage.
16	Grille d'analyse des occurrences défavorables /thème /les communes de Hte-Vienne hors rayon d'affichage & les communes hors 87
17	Tableau récapitulatif de distribution des occurrences /Thème



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

DECISION DU

25/06/2018

N° E18000048 /87 COM EOL

LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commission

Vu enregistrée le 19 juin 2018, la lettre par laquelle le Préfet de la Haute-Vienne demande la désignation d'une commission d'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la Sas Eoliennes des Portes de Brame Benaize afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant l'implantation d'un parc éolien, qui se déroulera sur les communes de Droux et de Magnac-Laval ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision de la présidente du Tribunal administratif de Limoges en date du 1^{er} mai 2018 donnant à M. Patrick Gensac, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Guy Joussain

En cas de défaillance de M. Guy Joussain, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc Viarre.

Membres titulaires :

M. Jean-Marc Viarre

M. Fabien Rotzler

.../...

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de la Haute-Vienne, à Messieurs Guy Joussain, Jean-Marc Viarre, Fabien Rotzler, membres de la commission d'enquête et à la Sas Eoliennes des Portes de Brame-Benaize.

Fait à Limoges, le 25/06/2018

Pour Exécution Conforme,
Le Greffier,



Le Vice-Président,

Patrick GENSAC.

Catherine DESVAUX-MILOT



COPIE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LEGALITE

BUREAU DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES ET DE L'UTILITÉ
PUBLIQUE

Arrêté DL/BPEUP n°2018/ 097
du 6 JUIL, 2018

ARRETÉ

**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
relative à une demande d'autorisation unique
présentée par la SAS EOLIENNES DES PORTES DE BRAME BENAIZE
pour le parc éolien des Portes de Brame-Bénaize
- installation de six éoliennes et deux postes de livraison -
sur les communes de MAGNAC LAVAL (siège d'enquête) et DROUX**

Le Préfet de la Haute-Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'environnement livre 1^{er} et livre V, notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 ;
- VU l'article 15 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;
- VU Le dossier de demande d'autorisation unique déposé le 15 décembre 2016, complété le 5 avril 2018, par la SAS EOLIENNES DES PORTES DE BRAME BENAIZE – Chez VSB énergies nouvelles – 27 quai de la Fontaine – 30900 NIMES – afin d'exploiter le parc éolien des PORTES DE BRAME BENAIZE sur les communes de DROUX et MAGNAC LAVAL, classé sous le rubrique n° 2980 - régime de l'autorisation - de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- VU les documents (plans et dossiers) annexés à cette demande et notamment l'étude d'impact ;
- VU Le courrier du 12 avril 2018, par lequel le porteur de projet a sollicité auprès du préfet la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale en substitution à la saisine du préfet de région, intervenue le 15 décembre 2016, suite à l'arrêt du conseil d'État du 6 décembre 2017 qui annule partiellement le décret du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale en ôtant la qualité d'autorité environnementale au préfet de région ;
- VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 4 juin 2018 constatant la recevabilité de la demande ;
- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 14 juin 2018 ;
- VU la décision du 25 juin 2018 du vice-président du tribunal administratif désignant les membres de la commission d'enquête ;

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1
Accueil général : lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00 (vendredi 16h00)
Accueil délivrance des titres : lundi mardi jeudi vendredi 8h30-16h00
tél : 05 55 44 18 00 - fax : 05 55 44 17 54 - mél : pref-courrier@haute-vienne.gouv.fr
internet : www.haute-vienne.gouv.fr

CONSIDERANT que cette installation est classable sous la rubrique n° 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, régime de l'autorisation, et qu'il convient d'ouvrir une enquête publique sur la demande susvisée ;

CONSIDERANT que l'enquête publique est organisée en concertation avec les membres de la commission d'enquête ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Vienne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Ouverture – Siège d'enquête

Il sera procédé à une enquête publique dans les communes de MAGNAC LAVAL (siège d'enquête) et de DROUX, dans les formes prescrites par les textes susvisés, sur le dossier de demande d'autorisation unique déposé le 15 décembre 2016, complété le 5 avril 2018, par la SAS EOLIENNES DES PORTES DE BRAME BENAIZE – Chez VSB énergies nouvelles – 27 quai de la Fontaine – 30900 NIMES – afin d'exploiter le parc éolien des PORTES DE BRAME BENAIZE – installation de six éoliennes et deux postes de livraison - sur les communes de MAGNAC LAVAL et DROUX.

Classement des activités :

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées	Capacité totale	Régime
2980.1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs : 6 Hauteur au moyeu : 112 à 114 m Hauteur totale en bout de pale : 180 m Puissance unitaire : 3 à 3,6 MW Puissance totale installée : 18 à 21,6 MW	6 aérogénérateurs dont la hauteur au moyeu > 50 m 21,6 MW	Autorisation (6 km)

ARTICLE 2 : Durée

Cette enquête se déroulera du mardi 25 septembre 2018 à 9 h 00 au samedi 27 octobre 2018 à 12 h 00, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs,

ARTICLE 3 : Dossier d'enquête, consultation

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant une étude d'impact, une étude des dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE », « avis et dossier d'enquêtes publiques et observations du public » ;
- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairies de :
 - MAGNAC LAVAL, siège d'enquête, du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 ;
 - DROUX, du mardi au samedi de 8 h 30 à 11 h 45.
- sur un poste informatique, en mairie de MAGNAC LAVAL aux jours et heures indiquées ci-dessus et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite le BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00). Ce dossier pourra, en cours d'enquête, et à la demande du président de la commission d'enquête être complété par le maître d'ouvrage par des documents utiles à la bonne information du public.

ARTICLE 4 : Désignation de la commission d'enquête

Par décision du vice-président du tribunal administratif en date du 25 juin 2018, une commission d'enquête a été désignée. Elle est composée ainsi qu'il suit :

Président : M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial en retraite

Membres : M. Jean-Marc VIARRE, directeur régional de la Poste, en retraite
M. Fabien ROTZLER, traducteur expert

En cas de défaillance de M. Guy JOUSSAIN, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc VIARRE.

ARTICLE 5 : Permanences de la commission d'enquête

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations du public, aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de MAGNAC LAVAL

- mardi 25 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 3 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 10 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- lundi 15 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 27 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de DROUX

- samedi 29 septembre 2018 de 8 h 45 à 11 h 45
- samedi 6 octobre 2018 de 8 h 45 à 11 h 45
- samedi 13 octobre 2018 de 8 h 45 à 11 h 45
- mercredi 17 octobre 2018 de 8 h 45 à 11 h 45
- mercredi 24 octobre 2018 de 8 h 45 à 11 h 45

ARTICLE 6 : Observations et propositions du public

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis à l'ordre du président de la commission d'enquête à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr (objet : enquête publique Portes de Brame-Benaize), elles seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné ;
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête en mairies de MAGNAC LAVAL et DROUX ;
- par correspondance à la mairie de MAGNAC LAVAL – Place de la République – 87190 MAGNAC LAVAL - à l'attention du président de la commission d'enquête, qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues le premier jour d'enquête avant 9 h 00 et dernier jour d'enquête après 12 h 00 ne seront pas prises en compte.

Ces observations et propositions sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 7 : Publicité

Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera inséré en caractères apparents par les soins du préfet et aux frais du demandeur, une première fois quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé une seconde fois dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département (Le Populaire du Centre, l'Écho de la Haute-Vienne).

Quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le même avis sera publié :

- par affichage en mairies de MAGNAC LAVAL et DROUX, ainsi que dans le voisinage et aux mairies situées dans le périmètre d'affichage fixé par la nomenclature des installations classées, soit dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation ; outre les lieux d'enquête sont également concernées les communes de DINSAC, LE DORAT, SAINT OUEN SUR GARTEMPE, BLANZAC, RANCON, CHATEAUPONSAC, VILLEFAVARD, SAINT SORNIN LEULAC, DOMPIERRE LES EGLISES et BALLEDEMENT ; l'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de chaque commune où il a lieu ;
- sauf impossibilité matérielle justifiée, par affichage sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le responsable du projet ;
- sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE » « avis et dossier d'enquêtes publiques et observations du public ».

ARTICLE 8 : Autres modalités d'information du public

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir, auprès du préfet de la Haute-Vienne, communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Des informations sur le projet peuvent être demandées :

- auprès de la SAS EOLIENNES DES PORTES DE BRAME BENAIZE – M. Damien LE PIOUFFLE –
Tél : 02 99 11 23 07 – Mobile : 06 38 82 91 30 – e-mail : dlepiouffle@vsb-en.eu

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale seront consultables sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-vienne.gouv.fr> Rubrique « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE », quinze jours avant le début de l'enquête.

ARTICLE 9 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition/transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui. Après la clôture des registres d'enquête, et dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres d'enquête et documents annexés, il rencontrera le demandeur et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le demandeur disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le rapport de la commission d'enquête comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consignera dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra à la préfecture le dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Limoges. Si ce délai ne peut pas être respecté un délai supplémentaire pourra être accordé sur demande motivée et après avis du responsable du projet.

ARTICLE 10 : Communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

- sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-ICPE/Rapports-et-conclusions-des-commissaires-enqueteurs> ;
- à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction de la Légalité - Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique – 1 rue de la Préfecture à LIMOGES ;
- dans les mairies des communes de MAGNAC LAVAL et DROUX,

ils sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 11 : Décision au terme de l'enquête publique

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique valant, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement, permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme et approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, ou un refus.

Cette décision sera prise par un arrêté du préfet de la Haute-Vienne et sera considérée comme autorisation environnementale à compter de sa délivrance conformément à l'article 15 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.

ARTICLE 12 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, les maires des communes de MAGNAC LAVAL, DROUX, DINSAC, LE DORAT, SAINT OUEN SUR GARTEMPE, BLANZAC, RANCON, CHATEAUPONSAC, VILLEFAVARD, SAINT SORNIN LEULAC, DOMPIERRE LES EGLISES et BALLEDEMENT, les membres de la commission d'enquête, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au chef de l'Unité Départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine et à la présidente du tribunal administratif de Limoges.

Limoges , le - 6 JUIL. 2018
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général



Jérôme DECOURS



ANNEXE 4

ETUDE PROPRE A LA CE : VÉRIFICATION DES PHOTOMONTAGES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SIMULATION D'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES PHOTOMONTAGES ET PHOTOS

Nous avons intégré une modélisation 3D d'éolienne Vestas de 179,50 m de hauteur en bout de pale dans Google Earth aux coordonnées GPS indiquées dans le dossier d'enquête publique. La cohérence des simulations a été vérifiée plusieurs fois. Il a ensuite été possible d'obtenir des vues aériennes Google Earth de n'importe quel point de vue. Le secteur de l'enquête publique n'étant pas encore modélisé en vue 3D, les simulations « au ras du sol » tiennent compte du relief mais absolument pas des bâtiments ou des végétaux qui sont présentés en 2D (« à plat »).

Précision :

Les simulations que nous avons effectuées ne visent pas à être des représentations « scientifiques » mais plutôt « empiriques ». Elles ont le mérite de nous avoir permis de localiser précisément les éoliennes de n'importe quel point d'observation du territoire ou de n'importe quel site d'habitation. Elles nous ont permis de savoir précisément où regarder afin de nous rendre compte, sur place, de l'existence ou non de rideaux de végétation masquant les vues.

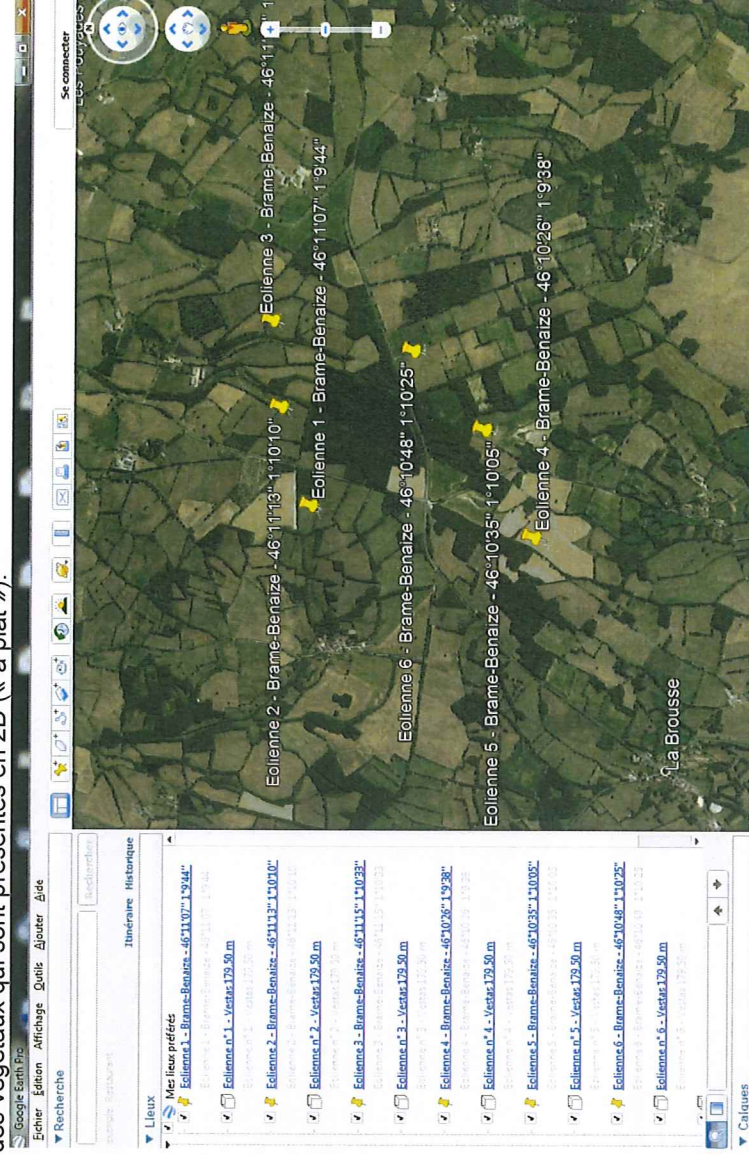
Vérification des photomontages du dossier d'enquête publique :

Une des vérifications des photomontages :

Vue n° 19 - Prise de vue depuis la N145, à l'est du projet

Coordonnées Lambert 93 (dossier) : 560202 6566514

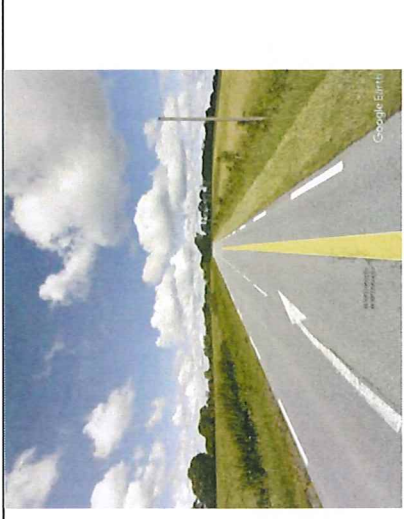
Coordonnées WGS84 (Google Earth) : 46°11.041' 1°11.246'



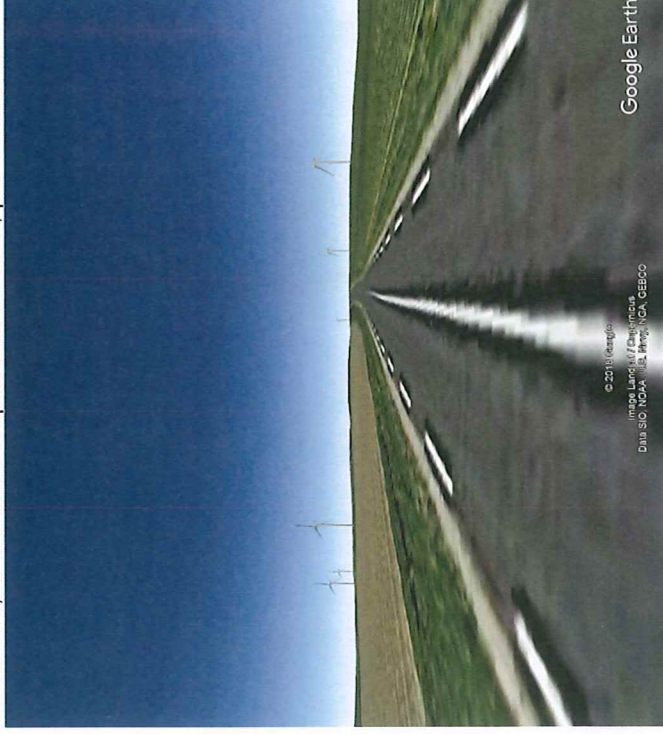
Photomontage présenté dans le dossier :

Localisation de la prise de vue dans Google Earth

Vue réalisée avec photomontage logiciel de vue 3D.

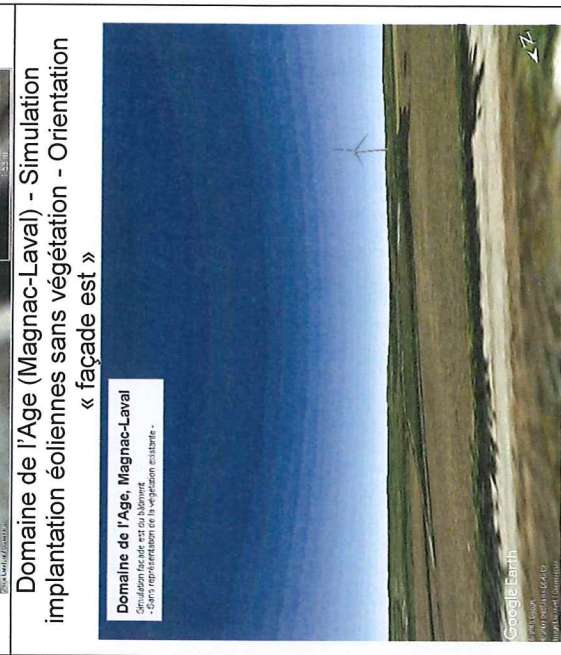
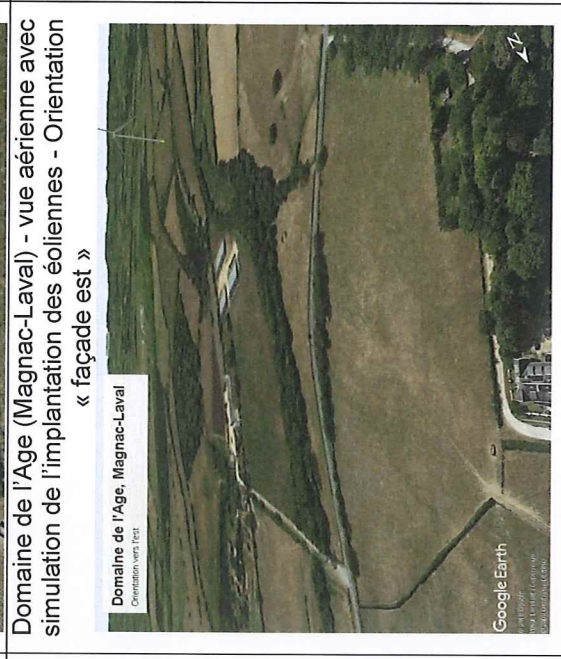
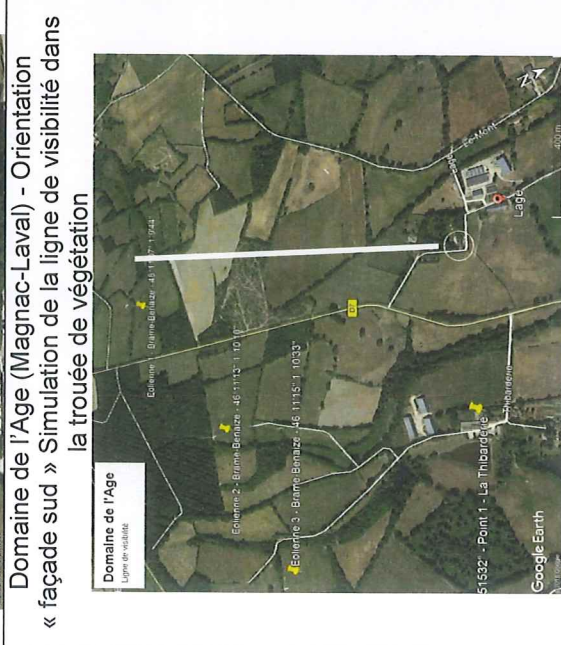
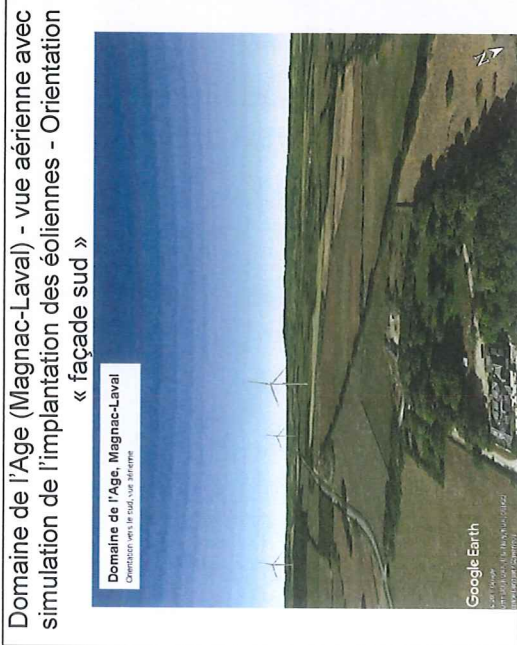


Simulation éoliennes de 179,50 m à leurs emplacements GPS, par modélisation dans Google Earth.



Le photomontage semble cohérent et les dimensions semblent correspondre.

Simulations au Domaine de l'Age:

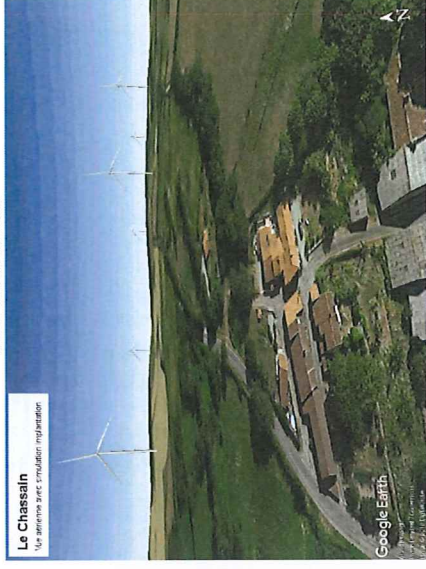


Simulations Le Chassain

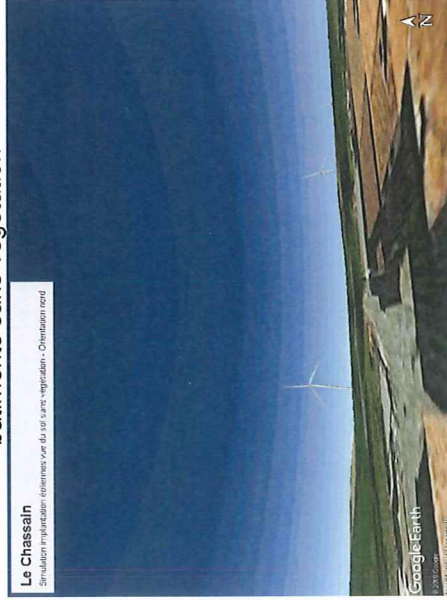
Le Chassain - Vue aérienne orientation nord



Le Chassain - Vue aérienne orientation nord avec simulation implantation des éoliennes



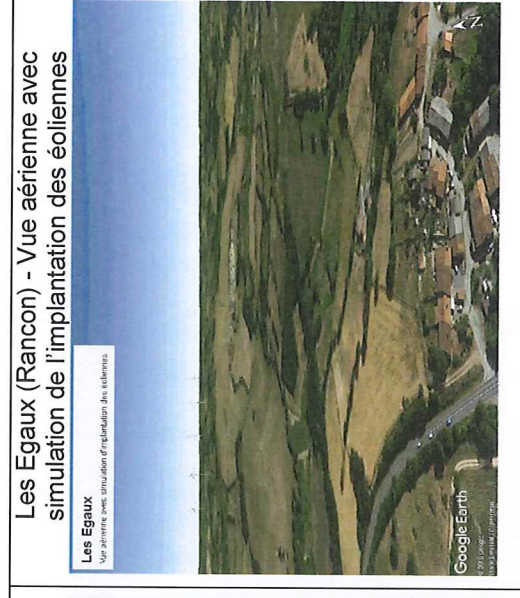
Simulation implantation des éoliennes vues du Chassain au niveau des bâtiments sans végétation



Le Chassain - Vue aérienne large - orientation nord avec simulation implantation des éoliennes

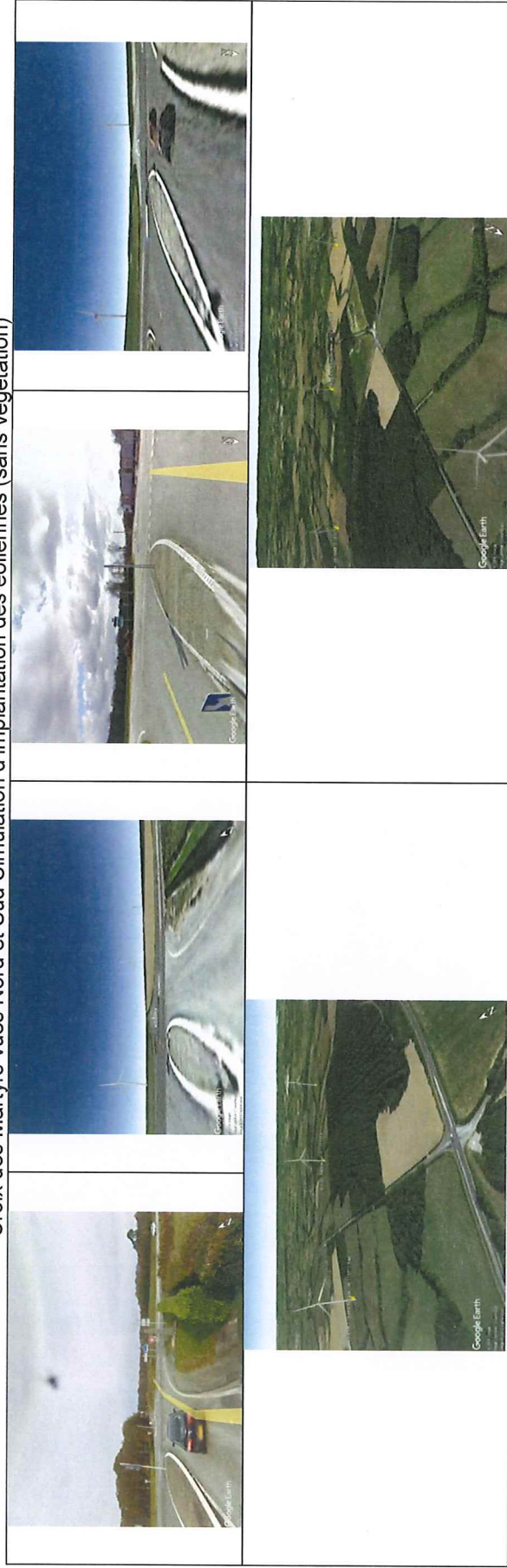


Simulations au village Les Egaux -RANCON



Simulations au carrefour de la Croix des Martyrs

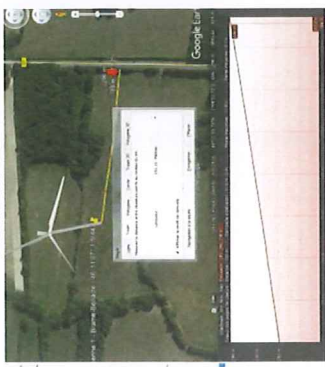
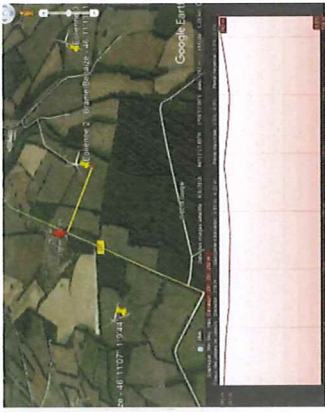
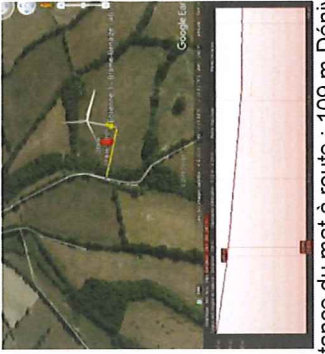





Croix des Martyrs vues Nord et Sud Simulation d'implantation des éoliennes (sans végétation)



DISTANCES LES EOLIENNES AUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES

& ALTIMETRIE RELATIVE

Données obtenues grâce à des simulations Google Earth effectuées par la CE.

<p>Éolienne E1</p>  <p>Distance du mat à RD 7 : 192 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : - 18 m</p>	<p>Éolienne E2</p>  <p>Distance du mat à RD 7 : 18 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : + 4 m</p>	<p>Éolienne E3</p>  <p>Distance du mat à route : 109 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : + 4 m</p>	<p>Éolienne E4</p>  <p>Distance du mat à route : 76 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : - 3 m</p>
<p>Éolienne E5</p>  <p>Distance du mat à D121 : 218 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : 0 m</p>	<p>Éolienne E5</p>  <p>Distance du mat à RN145 : 400 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : - 19 m</p>	<p>Éolienne E6</p>  <p>Distance du mat à route : 45 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : - 2 m</p>	<p>Éolienne E6</p>  <p>Distance du mat à RN 145 : 179 m Dénivelé au niveau de l'éolienne : - 5,5 m</p>

ANNEXE 5

Questions de la CE & réponses VSB

(version V2 du 15/11/18)

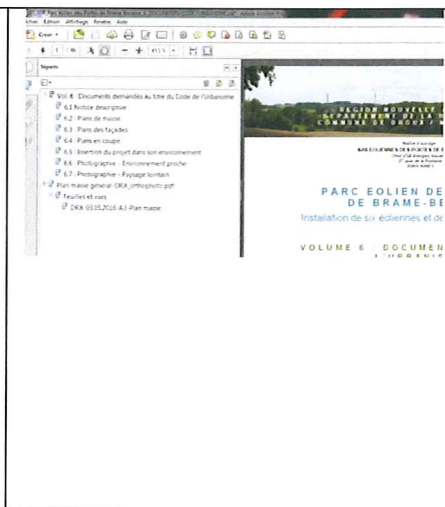
1/ PRESENTATION DU DOSSIER (forme): (question CE)

-Le volume 4 comporte 6 parties de 4.1 à 4.6 plus annexes. Même si l'annuaire inversé la mentionne en partie, leur identification en début de volume aurait facilité leur accès par les personnes venant les consulter.

Réponse VSB

Le volume 6 plutôt ? J'en conviens qu'un sommaire de cette partie aurait été judicieux. Habituellement, la lecture de ce dossier se fait utilement à l'aide du sommaire général (qui ici était erroné suite à une mauvaise impression, le bon sommaire a toutefois bien été transmis à la préfecture lors du dépôt initial). Nous réfléchissons pour le futur à insérer une numérotation sur les plans (et de manière générale, insérer un sommaire propre à chaque volume).

Concernant la partie numérique : des onglets permettent toutefois de s'y retrouver davantage via les signets comme présentés ci-dessous:



-Tables des matières tome 4; la numérotation est parfois décalée avec celle de la consultation informatique; par exemple, celle de l'étude d'impact se trouve en page 49 alors qu'elle porte le 5.

Le tome 4 comprend 3 sous-dossiers ayant leurs propres numérotations: le RNT, l'EIE et le dossier d'incidence Natura 2000. Pour des raisons pratiques et de montage de dossier, il ne peut y avoir de correspondances entre les numéros de pages sur le papier et les numéros de pages sur un lecteur PDF, chaque dossier ayant sa propre table des matières. Par ailleurs, les hyperliens sont également propres à chaque sommaire.

-Pages 297/298 de l'étude d'impact, mesure E15. Les 5 éoliennes proposées...alors que 4 sont citées.

Coquille... il s'agit bien des 4 éoliennes E1, E2, E3 et E4.

- Erreurs de réf. /photomontages Vol. 7.2.2. # Carte de synthèse des enjeux patrimoniaux & paysagers: inversion points 30 & 31.

En effet, la localisation des points de vue sur la carte a été inversée pour ces 2 points.

-Le sommaire de l'ensemble du dossier que nous avons fait ajouter sur le dessus des documents comporte une coquille (Nom d'une commune # du projet): regrettable ex de «copier/coller»

Cf précédemment, erreur d'impression et non de copier/coller (quand bien même, tous nos sommaires ont la même base), la Préfecture ayant le bon dans le dossier déposé initialement. Je vous le remets en pièce jointe.

2/ CONTENU:

1-Données techniques & financières:

-Facteur de charge indiqué trop optimiste? Utilisation de centrales à gaz (CO₂) en parallèle à l'éolien entraîne une augmentation des émissions de CO₂?

Une réponse argumentée sera apportée via les réponses aux contributions portant sur ce thème.

-«où sont les pylônes et les lignes électriques du parc vers le poste source»? (@19-20)

Tout le réseau électrique, qu'il soit interne (inter-éolien jusqu'aux postes de livraison) ou bien externe (poste de livraison aux postes « sources » d'Enedis/RTE) se fait en réseau enterré en bord de chaussée, chemins ruraux...

-Que pensez-vous du dernier rapport de la cour des comptes de mars 2018? Que signifie page 108 (CdC), guichets ouverts, complément de rémunération: éoliennes sans turbine >3 MW et dans la limite de 6 mats ?

Cf ma réponse apportée par mail le 25/10 + complétude dans le mémoire en réponse.

Le rapport mentionne les investissements importants de l'Etat pour le déploiement des EnR (via le système de tarif d'achat obligatoire de l'électricité par EDF, dont l'état est majoritairement actionnaire). Toutefois, il faut bien voir que les filières propres aux EnR n'auraient jamais pu se développer sans ces aides indirectes afin qu'elles deviennent matures et se développent par la suite

à moindre coût, ce que l'on observe aujourd'hui (Faut-il rappeler les larges subventions et taxes nécessaires au déploiement, maintien et rénovation du nucléaire en France ?).

D'ailleurs, concernant l'éolien terrestre de manière spécifique, le prix d'achat est passé de 80€ du Mwh à 65€/Mwh en l'espace de 2 ans, suite à l'abandon du tarif fixe d'achat pour passer progressivement à un système d'appels d'offre comme dans le solaire.

Le tarif d'achat a en effet été remplacé depuis le printemps 2017 par le complément de rémunération que l'on peut obtenir de 2 façons :

- Si le projet comprend 6 éoliennes ou moins, dont les puissances unitaires sont inférieures ou égales à 3MW : on passe par le guichet ouvert (coût de 72 ou 74€ du Mwh selon la taille du mât), il s'agit là d'un système transitoire pour les petits projets...
- Si 7 éoliennes ou +, ou avec des éoliennes de plus de 3MW unitaire : passage en appel d'offre. Lors de la dernière session, le coût moyen était de 65€/Mwh.

2-Milieu naturel:

-D'après la revue Eurobats, il est conseillé d'implanter des éoliennes à plus de 200 mètres des haies et lisières pour protéger les chiroptères. Qu'en est-il ?

Les préconisations d'Eurobats ou bien de la SFPEM (société française pour l'étude et la protection des mammifères) dans le cadre du développement éolien sont des recommandations génériques à l'échelon national, qui ne tiennent pas compte des spécificités locales (type de boisement (feuillus/résineux...), « valeur » des haies, etc...), c'est pour cela que l'on s'appuie davantage sur les études spécifiques des naturalistes et des données des associations locales (GMHL : groupe mammalogique et herpétologique du Limousin) pour éviter les zones à enjeux forts (zone à éviter) et le cas échéant qualifier un bridage au plus juste selon la diversité spécifique et l'utilisation du site qui en est faite (présence d'espèces de « haut » vol ou non, gîtes etc...).

Concernant le projet éolien, toutes les éoliennes se situent ainsi dans des zones d'enjeux modérés/modérés à faible ou faible.

A titre indicatif, voici les distances des éoliennes aux boisements les plus proches:

E1: 60m; E2: 55m; E3: 70m; E4: 85m; E5: 130m; E6: 170m.

A noter que le bridage évoqué pour les 4 premières éoliennes (mesure E15) est plus restrictif et contraignant que le bridage communément accepté et inscrit (de l'ordre de 6m/s d'avril à octobre sans différenciation de la saisonnalité) dans les arrêtés préfectoraux en général. Ceci est mis en avance par les enregistrements sur le mât de mesure qui montre que, localement,

certaines espèces ont tendance à voler à des vitesses de vent plus fortes qu'habituellement et de ce qui est décrit dans la bibliographie commune. Encore une fois, cela montre l'intérêt des inventaires locaux!

Concernant la distance préconisées de manière générale (200m), elle n'est pas «respectable» sur bon nombre de régions en France (grand ouest, ex-Limousin notamment) étant donné le maillage bocager plus ou moins conservé. On se priverait alors d'un gros potentiel éolien sur une large partie du territoire français pouvant recevoir des éoliennes (hors contraintes techniques). Pour information, je me permets de vous joindre une carte reprenant les principales contraintes à l'éolien (aéronautique notamment) pour vous rendre compte, qu'au final, sans compter les données de vent et les contraintes locales, seul 30% du territoire français peut accueillir des éoliennes.

Il convient également de préciser que l'implantation d'éoliennes est le fruit d'un compromis entre diverses thématiques (enjeux floristiques/faunistiques, acoustiques, humains (éloignement des hab/dist routes/contrainte agricole), techniques et économiques).

Mesure E16 : comme vous l'avez précisé dans votre mémoire en réponse à la MRAe, on pourrait compléter la référence avec celle de la révision 2018 du protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres. Page 301, vous indiquez un coût estimatif de 10 à 15000€ pour le suivi des chiroptères à hauteur de nacelle. S'agit-il du coût par nacelle ou pour les 7 comme il est prévu, me semble-t-il, dans le protocole de suivi précité ?

En effet, VSB s'engage à suivre le tout dernier protocole mis à jour avec 1 enregistreur pour tout le parc (conformément au protocole : 1 pour 8 éoliennes), dont le coût estimatif est de l'ordre de 10-15k€.

3- Etude acoustique: Vol. 7.2.3 (réponses du BE Gantha)

3-1) Conclusions de l'étude Gantha:

➤ Les différents relevés sonométriques et les modélisations montrent que, en l'absence de sources sonores impactantes et durables (type circulation routière), les variations des niveaux sonores à réception sont directement associés aux variations des **vitesses de vent** (facteur aggravant) plus qu'à la direction des vents dominants.

En conséquence, il faut s'attendre à des expositions sensibles à la force des vents plutôt qu'à une simple localisation "sous le vent", finalement peu aggravante.

A cet égard, la position du point 1 par exemple est significative: l'exposition "au vent" dominant N-E (sans contribution du parc) est toute aussi impactée "sous le vent" dominant S-O avec contribution sonore du parc en fonctionnement.

➤ Ce constat après modélisation est-il une constante des études acoustiques réalisées lors de l'étude d'impact des parcs éoliens?

BE Gantha

L'absence de classe homogène supplémentaire liée à la direction du vent ne constitue pas nécessairement un facteur gravant. Cela dépend du niveau et de l'évolution des niveaux de bruit résiduel en jeu, couplés à ceux du bruit des éoliennes. Dans le cas présent, les niveaux de bruit résiduel observés en période nocturne ne sont pas représentatifs d'une zone très calme (niveaux supérieurs à 30 dB(A)). De plus, une analyse des impacts pour 4 secteurs de vents distincts a été réalisée pour évaluer le plus précisément possible les risques et les solutions d'amélioration. Il apparaît que quelles que soient les conditions de fonctionnement (périodes, vitesses et directions du vent), le fonctionnement du parc pourra être maîtrisé pour respecter les limites réglementaires au voisinage.

Dans les conditions observées, il est tout à fait logique que le point P1 soit par exemple approximativement autant impacté en vent de NE (au vent par rapport au parc) qu'en vent de SO (sous le vent par rapport au parc). Au niveau des habitations les plus proches (distance inférieure à 1 km du projet en moyenne), l'effet de la portance du vent est négligeable devant les caractéristiques de la source de bruit (directivité) et les effets de propagation. Ce constat est spécifique aux parcs éoliens dont la source de bruit est à grande hauteur.

➤ Ce constat initial est-il vérifié lors des mesures vraies effectuées lors du suivi acoustique, après mise en fonctionnement?

En effet, pour les habitations les plus proches, comme explicité ci-dessus.

➤ Cette notion (apparemment illogique) est très difficile à faire comprendre aux riverains
Cf. ML2/01 Entretien BAMBAGINI du 03/10: =>conteste la non prise en compte de la direction du vent, pourtant contexte aggravant pour le niveau ambiant du site: il constate qu'en cas de vents dominants du Sud (situation sous le vent du parc E), il entend le bruit de la circulation sur la N 145. En revanche, lors des périodes de vents dominants du Nord-Est, le bruit de la N145 n'est pas audible (situation au vent du parc E).

Aucune classe homogène supplémentaire liée à la direction du vent n'a pu être identifiée lors de ces relevés. Toutefois il est obligatoire de procéder, après construction, aux mesures de réception acoustique du parc pour valider l'ensemble des hypothèses et rectifier le plan de bridage si besoin. Lors de ces relevés, on attachera un soin particulier à caractériser chaque condition de fonctionnement du parc.

3-2) Direction des vents pendant l'étude acoustique de Déc. 2015, sur 14 jours continus.

➤ la direction des vents était à dominance Sud, or la Rose des vents pour le site indique des vents dominants S-SO & N-NE (à partir des données de quelle station météo de référence ?)

En l'absence d'informations plus précises, la rose des vents a été issue de la station météo la plus proche du site : station de Saint-Bonnet-de-Bellac (87).

➤ Ce contexte, non représentatif des conditions statistiques annuelles, ne risque-t-il pas d'introduire un biais pour les estimations extrapolées et modélisées de l'impact sonore du projet?

Malgré une longue campagne de mesure de 14 jours, toutes les conditions de directions de vent n'ont pas pu être observées. Les prévisions météorologiques annonçaient du Vent de Sud-Ouest 48 heures avant le début de la campagne, qui s'est transformé en vent de Sud. Cependant cette direction se rapproche, d'un point de vue acoustique, de la direction de vent de Sud-ouest et permet donc d'estimer avec une incertitude réduite les futurs impacts acoustiques du projet pour les occurrences d'apparition les plus élevées. Comme rappelé ci-dessus, il sera de plus obligatoire de procéder, après construction, aux mesures de réception acoustique du parc pour valider l'ensemble des hypothèses et rectifier le plan de bridage si besoin. Lors de ces relevés, on attachera un soin particulier à caractériser chaque condition de fonctionnement du parc.

➤ « la modélisation est réalisée avec des directions de vent optimisées à partir des statistiques de condition de vent » (p. 33/73), en provenance de la station au sol Gantha? et/ou extraites des données du mât de mesure VSB à 86 m de hauteur?

Il s'agit des quatre secteurs de vent considérés pour les calculs d'impacts, délimités en tenant compte de la rose des vents long terme du site (station Saint-Bonnet-de-Bellac). Le découpage Nord-Est / Sud-Est / Sud-Ouest et Nord-ouest a ainsi été établi pour prendre en compte les deux directions de vent dominantes.

Question subsidiaire: les comptes rendus des mesurages ne mentionnent pas les éventuelles corrections, par rapport à la source d'étalonnage, ni avant ni après les 14 j d'enregistrement.

➤ N'y avait-il aucun écart ou un écart de tolérance / 7 sonomètres, permettant ainsi de valider l'ensemble des mesures (hors périodes pluvieuses)?

Les sonomètres ont tous été, conformément à la norme NF S 31-010 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement », étalonnés au début et à la fin de la campagne de mesure. Ces étalonnages sont visibles sur les données 1 seconde enregistrées, à disposition. Une déviation supérieure à 0.5 dB indique que la mesure doit être refaite.

Dans le cas de la présente campagne de mesure, aucune déviation non conforme n'a été observée.

➤ La panne d'éclairage du mât de mesure VSB était-elle limitée au feu de signalement au sommet? S'agissait-il d'une panne générale d'alimentation électrique ayant entraîné l'arrêt des enregistreurs? Si oui, pendant quelle période? Quel impact sur la durée/validation des mesures?

VSB :

Simple panne du balisage au sommet du mât (l'aviation civile ayant été mise au courant dès la panne perçue, aucun souci d'un point de vue aéronautique).

Il s'agit d'un mât appartenant à l'une des 2 sociétés montant ces mâts de mesure (France Accro sur ce site). Leurs techniciens sont venus sur place faire un diagnostic et un dépannage sur site sans succès. Un deuxième dépannage devait avoir lieu pour changer totalement le dispositif, mais n'a pu avoir lieu en raison de la prise de position des élus de Droux (demande expresse de retirer le mât).

La période de mesures des vents et conditions météorologiques a duré de début juillet 2015 à décembre 2016 (donc aucune incidence de la panne du balisage).

Pour information, et à titre confidentiel, je vous joins les données mesurées sur le site (année complète juillet 2015 à juin 2016). Je me permettrai de remettre ces données moyennées mensuelles dans le mémoire en réponse.

4- Ombres portées:

- E.I.: p. 221 # 222 de l'E.I.: le tableau 65 n'est-il pas exprimé en durée/an et non /jour?

Durée par an

5- Déchets

- E.I: p. 217 # 218 (Tableau 218) : 500l ou 210 l d'eau glycolée ?

-Mode de vidange et de remplacement des huiles avec une nacelle à 114 m ?

-Au niveau de la nacelle, présence de fluides caloporteurs ? ou uniquement dans les transformateurs ? localisation ? vidange périodique ?

En effet, chiffres différents. Il est d'ailleurs générique dans cette partie du dossier.

Par exemple, pour la Vestas: 400L et la Nordex en. 500L.

Les fluides caloporteurs concernent le multiplicateur et la génératrice, est en circuit fermé avec une soupape de sécurité. Comme une voiture, il peut y avoir des ajustements.

Selon les éoliennes, il n'y a pas forcément de vidange annuelle (la plupart ne se font que durant la maintenance décennale)

6- Distances

-Vol. 7.2.2. p. 172 : distance Le Chassin: 680 m # 865 m /Carte au 1/25 000

La distance de l'habitation la plus proche avec l'éolienne E4 est de 680m, mais le point de vu utilisé pour le photomontage a été pris à 865m.

7- Baux emphytéotiques:

-Vol. 8 /Annexes/Accords des propriétaires: pouvez-vous nous préciser /propriétaire les réf. cadastrales des terrains prévus pour l'implantation de l'E (et celles qui seront concernées par les chemins à construire et les tranchées de raccordement)

=>Vol. 6/3.3./b: renseigner une nouvelle colonne «Propriétaires» entre «Parcelles concernées» et «Eoliennes»

Ok, en pièce jointe pour la commission. Volonté de ne pas mettre trop en avant le nom des propriétaires afin qu'ils ne subissent pas trop de pression extérieure.

-Il semble que la portée de ces actes a été mal comprise (*«ils voulaient lui prendre XX ha d'un même tenant», «les propriétaires ne savent pas à quoi ils s'engagent, ils sont responsables des nuisances et en cas de changement d'exploitant et de faillite, ils devront supporter les frais de démantèlement»*). En PJ le courrier **DX/C02**.

Sujet déjà discuté avec M. Fonteneau lors de conseils municipaux...

Les promesses de bail sont issues d'un protocole d'accord avec les chambres d'agriculture et sont destinées à «réserver» des terrains en vue d'une potentialité à recevoir une éolienne. Volontairement, nous voyons «large» en vue de construire un projet cohérent sur le territoire (interdistances, bonne prise en compte des enjeux relevés...). Nous ne pouvons cibler une parcelle en particulier ici ou là en amont des études.

Avant la construction du parc éolien, ces conventions n'ont toutefois aucune conséquence sur le travail des exploitants agricoles. Un nouvel arpentage est alors réalisé afin de «découper» la nouvelle parcelle accueillant l'éolienne.

L'obligation réglementaire de démantèlement n'est et ne sera jamais à supporter par le

propriétaire ou exploitant foncier (Cf arrêté du 26/08/2011 relatif à la remise en état [...]). Pratiquement, il ne peut y avoir de faillite, le business plan étant connu pour toute la durée d'exploitation du parc éolien (qd bien même les vitesses de vent moyenne peuvent légèrement fluctuer d'une année à l'autre), raison pour laquelle les banques peuvent émettre des prêts d'environ 80%.

Quand bien même il y aurait une défaillance, la société mère (groupe VSB) serait responsable du démantèlement et de la remise en état dès qu'il serait mis fin à l'exploitation, et ce quel que soit le motif de la cessation d'activité.

8- Affirmation couramment admise par le public:

«En l'absence de vent, pourquoi faire tourner les éoliennes à l'électricité et ainsi leurrer la population»
-Pourriez vous "tordre le coup" à cette rumeur: rotor=moteur en alternance suivant les circonstances? Caractéristiques d'électricité:# en terme de tension (V), intensité (A), puissance (W)?

D'une part, en l'absence de vent, les éoliennes ne produisent pas. Pas d'énergie mécanique = pas d'énergie électrique, la génératrice n'a qu'un sens de rotation. Quel serait l'intérêt de faire tourner l'éolienne avec du courant en l'absence de vent ? A part consommer du courant au lieu d'en produire et donc d'alourdir la facture... Nul besoin de mettre du courant dans les éoliennes pour lancer la rotation non plus.

[précision : une éolienne consomme toujours un petit peu d'électricité, comme toute centrale de production d'électricité, étant donné les systèmes électroniques en place, petits moteurs pour faire tourner la nacelle, (rappelez-vous notre sortie sur Lussac-les-Eglises) et orienter les pales, mais tout cela reste marginal comparé à ce qu'elle produit, de l'ordre de quelques kwh/an alors qu'elle va produire en Gwh/an]

D'autre part, qu'elle soit produite par une centrale nucléaire, un barrage, une centrale à charbon ou encore une éolienne, l'électricité rejoint le réseau électrique pour être transportée à haute tension (20.000V = mission de RTE) puis distribuée aux consommateurs (mission d'Enedis). Pour garantir le bon fonctionnement du réseau, la production et la consommation doivent être égales à chaque instant, quitte à importer ce qui manque ou exporter le surplus, quand c'est possible. L'électricité n'a pas de frontières, RTE, le gestionnaire assure les échanges avec les régions ou pays voisins. A titre d'exemple (Cf application mobile Eco2mix de RTE), aujourd'hui, nous avons, pour le moment, exporté de l'électricité vers l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et la Suisse ; a contrario, nous importons de l'électricité d'Espagne. Les échanges sont permanents et sont rythmés par l'offre et la demande.

Ces échanges sont nécessaires, l'électricité en tant que telle ne se stockant pas (encore, sauf projets tests), elle doit donc être consommée au moment où elle est produite.

Il n'y a donc pas de gaspillage des « électrons » qui sont forcément consommés quelque part. L'enjeu des Smart Grids est d'optimiser au maximum cet équilibre production/consommation afin de maîtriser au mieux nos moyens de productions en connaissant plus ou moins la consommation électrique de tel ou tel territoire (Remarque : à la base, les compteurs linky servent à ça ! Même s'il est possible que son utilisation soit quelque peu détournée à des fins commerciales...)

Enfin, il convient de préciser que l'électricité d'origine éolienne (de même que les autres sources d'origine renouvelable) est celle qui sur le marché de l'électricité est achetée pour être consommée en premier lieu, puis vient l'électricité d'origine nucléaire et enfin l'électricité d'origine thermique.

Différentes causes entraînent cependant peu d'arrêts. Les éoliennes tournent, en moyenne, entre 85 et 95% du temps selon les sites (en moyenne 90% selon l'ADEME).

Pour faire simple :

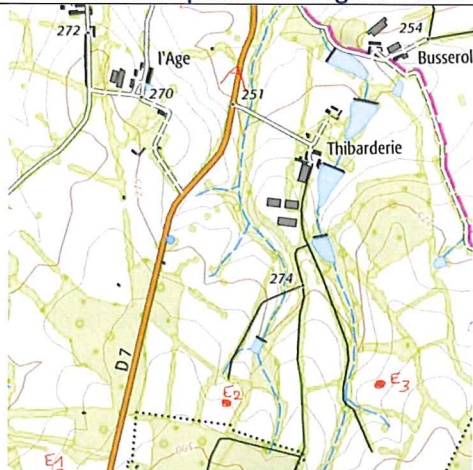
- L'intensité est le débit du circuit, c'est plus ou moins représentatif de la vitesse à laquelle se déplacent les électrons dans le câble.
- La tension est (plus complexe) est la différence de potentiel entre 2 points. C'est en qq sorte la force qui permet aux électrons de bouger.
- La puissance est la grandeur qui nous informe sur la vitesse à laquelle un générateur peut délivrer de l'énergie. Plus il est capable de fournir beaucoup d'énergie en un court laps de temps, plus sa puissance est élevée.

9- Vol 6.4: Plans en coupe:

-pour compléter cette partie, pourriez-vous nous transmettre les coupes altimétriques suivantes (avec figuration des E)

*du Domaine de l'Age –ML; propriété M. BAMBAGINI à E1, E2 & E3,

Un nouveau photomontage a été réalisé depuis google street, depuis le point ci-dessous :



E1 et E2 seront visibles depuis ce point, sans toutefois créer un effet de dominance ou de surplomb des éoliennes vis-à-vis de la maison d'hôte.

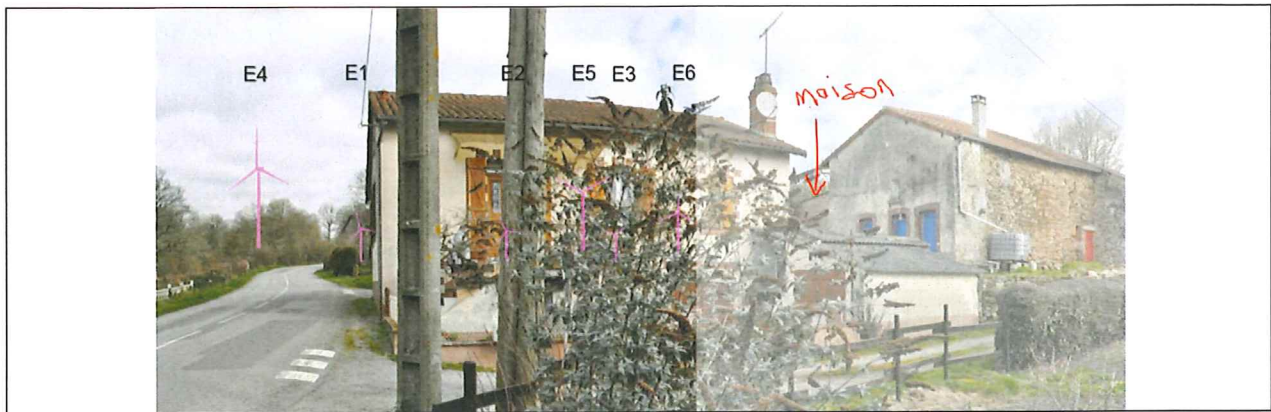
De ce point de vue, l'éolienne E2 est située à 1km, tandis qu'elle se situe à 930m de la maison.



*du hameau Le Chassain-DX; propriété M. PATEAU à E4, E5 & E6

Concernant cette maison, sa situation et l'existence d'un photomontage (n°28) réalisé à qqs dizaines de mètres de là, il est vraisemblable que certaines éoliennes seront probablement visibles au travers de la végétation, mais ces vues ne seront cantonnées qu'au nord de la maison (voir extrait du photomontage existant).





*du village les Egaux-RANCON à E1 à E6

Vue google street depuis l'entrée du village, en direction du parc :



Les 6 éoliennes devraient être visibles depuis ce point haut, sans qu'elles soient toutefois démesurées vis-à-vis des autres éléments sur la ligne d'horizon.

Distance de l'éolienne la plus proche (E4) depuis la prise de vue : 3.2km



10- Concertation: des modifications du projet ou des demandes particulières du public ont-elles été étudiées et prises en compte à la suite des permanences de fév. 2016 à ML et de sept 2016 à DX?

RAS sur la première permanence de février 2016 (assez calme), seule présence d'un groupe d'une quinzaine de personnes membre de la FETEM (voir photos dans le dossier). Suite à la permanence sur Droux et réunion avec les élus qq semaines plutôt, lors desquelles le projet final était présenté (7 éoliennes). Mme Saillard a souhaité que l'éolienne initiale E4 proche de la Brousse soit supprimée. Après discussion et les événements de la permanence (+ discussion avec le propriétaire M. Pinaud), nous avons redessiné le projet avec 6 éoliennes et présenté ce projet lors de la permanence.

-Pourquoi à la suite de ces permanences, vous n'avez pas jugé utile d'organiser des réunions publiques pour débattre du projet éventuellement amendé?

Vu la présence de la FETEM, leurs agissements sur tous le nord du territoire de la Haute-Vienne, le (finalement) peu de présence d'habitants locaux (moins de 5 sur chq permanence), l'acceptation de supprimer une éolienne (de 7 à 6), il n'a pas été jugé utile d'organiser de

réunions publiques (devenues très rares dans le « milieu », ces réunions étant rarement constructives). A l'époque, nous pensions que cette modification du projet valait acceptation des élus de Droux.

-Depuis l'enquête du CREDOC de janv 2010, avez-vous connaissance récente de l'acceptabilité globale de l'éolien?

Cf étude Harris annexée

11- Risques sanitaires: état actuel de l'appréciation du «*Syndrome éolien*» (infrasons en part.) par les autorités sanitaires & environnementales françaises (études, préconisations, réglementation)?

Une réponse argumentée (en appui avec le dernier rapport de l'académie de médecine notamment) sera apportée via les réponses aux contributions portant sur ce thème.

12- Potentiel éolien:

-au-delà des documents de réf. en la matière, source des données locales ou des enregistrements à l'origine des estimations de production et de rendement du parc?

L'estimation de la production est le fruit d'une corrélation entre les données météos des stations Météo France locales (Magnac-Laval, Saint-Junien, Limoges Bellegrade) avec les données relevées directement sur le mât de mesure.

Ces données sont ensuite croisées sur un logiciel (WindPro) afin d'avoir les estimations les plus justes selon les courbes de puissances des éoliennes et les paramètres propres au site (effet de sillage, rugosité du site...)

-Quelle est la part de ces données dans le choix d'E de 180 m alors que les préconisations en termes de paysage mentionnent 150 m?

- Intérêt du choix des E de 180 m? par rapport au vol des chiroptères? Compromis dans le bilan technico-économique?

Certes, l'augmentation de la taille du mât est favorable aux chiroptères, mais c'est avant tout un choix technico-économique. Dans ces régions un peu moins venteuses, il y a intérêt à monter plus haut, avec un rotor plus important pour :

- Gagner en vitesse de vent moyenne
- Vitesse mesurée à 86m sur mât de mesure : 5.7m/s
- Vitesse calculée à hauteur de nacelle, soit à 114m : 6.3m/s
- Et obtenir un vent plus «lisse», subissant moins les effets de la topographie et des éléments existants (boisements notamment).

Le gain de productible est clairement significatif : de l'ordre de 15 à 20% selon le modèle d'éolienne (entre une éolienne Nordex N117 de 150m (mât de 99m) et une N131 de 180m (mât de 114m). In fine, le choix est vite vu pour « seulement » 15m de différence au niveau du mât et 15m de plus de longueur de pale (la N131 n'étant pas adaptable sur un mât de 99m).

Nb: tous les projets récents de la région (hors ceux qui sont déjà construits ou sont en construction (Basse Marche) qui sont plutôt à 150m en bout de pale) sont à une hauteur de 180m en bout de pale, voire même 200m (parc en construction sur St bonnet de Bellac)

13-Choix final du modèle d'E:

-quels critères principaux (éventuellement pondérés) seront pris en compte pour l'évaluation des offres ?

Il faudra voir le rapport entre la production (dont la prise en compte d'éventuels bridages acoustiques selon les constructeurs (Vestas plus que Nordex), selon les estimations faites, avec le coût des machines (tout compris, transport inclus) + leur « disponibilité (par exemple, des constructeurs comme Nordex ou Vestas peuvent garantir que leurs machines vont fonctionner 97% du temps pendant lequel elles devraient fonctionner en temps normal, d'où la nécessité d'avoir des techniciens pas trop loin) + prix des services associés (coût

maintenance).

14- Retombées financières pour le territoire:

-pouvez-vous nous confirmer que c'est la Com-Com HLeM qui percevra la totalité de ce montant, charge à elle de fixer les % de redistribution aux communes

Selon la fiscalité en vigueur, à ce jour, la Com com perçoit en effet la fiscalité. Toutefois, une disposition va être votée d'ici fin de l'année pour redistribuer 20% d'IFER (impôt principal) aux communes accueillant les éoliennes (amendements déjà validés à l'assemblée nationale la semaine dernière).

Par ailleurs, VSB a proposé aux communes une convention de 20.000€ annuels durant toute la phase d'exploitation du parc éolien pour l'utilisation du domaine public + côté Magnac-Laval (pour le moment), un forfait de 30.000€ à la construction du parc éolien pour mener à bien un projet communal.

-avez-vous envisagé une possibilité d'actionnariat pour les communes (ou la Com-Com?)

Non pour le moment, sauf convention déjà proposée. A titre indicatif, le montant pouvant être perçu serait de 400.000€ sur 20ans.

-avez-vous envisagé une possibilité de financement participatif et citoyen (avant construction)?

Sera proposé en phase construction (potentiellement Enerfip avec qui nous travaillons déjà).

15 -Business plan:

Par rapport à la version initiale figurant au dossier, avez-vous vérifié la rentabilité du projet compte tenu de la baisse régulière du prix de rachat (82 € à 72€, puis 65 € /Appel d'offres)?

Le tarif a bien été sécurisé. Durant cette transitoire, les projets portés dans les années 2016-2017 ont en effet pu garder un tarif équivalent (8.097cts/kwh) via la signature d'un contrat de complément de rémunération selon les «conditions générales E16 V1».

La rentabilité du projet est donc assurée.(Je vous transmettrai dans les jours prochains une MAJ du BP en tenant compte d'un projet de 18MW.)

ANNEXE 6

Commission d'enquête
Parc éolien des Portes de Brame-Benaize
Communes de MAGNAC-LAVAL & DROUX
Département de la Haute-Vienne

Enquête publique
Demande d'autorisation unique
Présentée par la SAS EOLIENNES DES PORTES DE BRAME-BENAIZE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Remise commentée en date du 05/11/2018

L'objet du présent document est de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Références réglementaires: art. R123-18 du Code de l'environnement

Présents à la réunion:

- M. Damien le PIOUFFLE, Responsable du Projet VSB Energies nouvelles,
- M. Guy JOUSSAIN, commissaire enquêteur, Président de la commission d'enquête,
- M. Jean-Marc VIARRE, commissaire enquêteur,
- M. Fabien ROTZLER, commissaire enquêteur.

Contexte de la réunion:

Visio conférence du lundi 5 novembre 2018 à partir de 14h30, suite à accord téléphonique entre le président de la CE et M. le PIOUFFLE, semaine 43.

1°) Déroulement de l'enquête publique:

Ayant clôturé l'enquête publique le samedi 27 octobre 2018, nous sommes en mesure d'attester ce jour:

-qu'elle s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par l'arrêté de M. le Préfet de la Haute-Vienne en date du 6 juillet 2018,

-que nous avons assuré, avec la présence d'au moins 2 commissaires enquêteurs, les permanences en mairie de MAGNAC-LAVAL (siège de l'enquête) et en mairie de DROUX, telles que prévues dans l'arrêté susnommé: 5 permanences de 3 heures dans chacune des 2 mairies.

-que l'enquête s'est déroulée en toute sérénité et qu'aucun incident n'est à déplorer.

2°) Bilan de la participation du public:

Au total, nous avons enregistré **91** contributions: **9** favorables & **82** défavorables dont **41** courriels reçus via la messagerie de la préfecture dédiée à l'enquête.

La commission d'enquête a procédé à leur dépouillement, par ordre d'enregistrement et en renseignant de façon la plus exhaustive possible la colonne "Objet de la contribution".

☞ Documents en réf.: N/Fichiers

-"*Contributions DEFAVORABLES Version du 03/11/2018*"
(N/Courriel du 03/11/2018)

-"*Contributions FAVORABLES Version du 04/11/2018*"
(N/Courriel du 04/11/2018)

3°) Traitement par thèmes des contributions consignées:

Face à ce grand nombre d'observations défavorables, la commission s'est attachée à les regrouper par thème par renseignement du tableau de répartition des occurrences et ce, selon leur origine:

ORIGINES	CONTRIBUTIONS	
	Nombre	% du total
Communes de Magnac-Laval & Droux	22	26.8 %
Communes du rayon d'affichage	21	25.6 %
Autres communes de Hte-Vienne	23	28,0%
Communes hors Haute-Vienne	16	19,5 %

⇒ Documents en réf.: N/Fichiers

- "Codification des occurrences DEFAV Version Finale 04_11_2018"
(N/Courriel du 04/11/2018)

- "Tableau occurrences DEFAV Version Finale 04_11_2018"
(N/Courriel du 04/11/2018)

Ainsi, 4 thèmes ont été recensés pour la totalité des contributions défavorables du public:

THEMES	N ^{bre} d'items	Répartition des occurrences (% du total)
Appréciation du dossier	4	10 %
Critères environnementaux & sanitaires Dangers & risques	18	53 %
Critères socio-économiques	12	23 %
Contexte débat national sur l'énergie	7	14 %

4°) Pétition & Associations:

⇒ 14 "Avis individuel d'opposition au projet" (liste type de 15 arguments) sont enregistrés au titre de pétition

⇒ 10 Associations se sont manifestées:

FETEM	RAPASSE	ANACR Comité Nord Limousin	ACCA
ASPER	APPEL	CLE	ADN
ASPPHEL	AHTI (citée /38, sondage)		

5°) Position des Elus et des Conseils municipaux:

⇒ 3 adjoints au maire de Droux et l'ancien maire; une conseillère municipale du Dorat ont tenu à manifester leur opposition déterminée au projet,

⇒ à ce jour, seul le conseil municipal de Droux a confirmé sa décision défavorable, à l'unanimité (délibérations du 27/09/2018 & du 22/11/2016),

⇒ le conseil municipal du Dorat a décidé de ne pas se prononcer sur le sujet,

➔ les conseils municipaux de Blanzac, de Chateauponsac & de Saint-Sornin-le-Lac se sont prononcés favorablement, à l'unanimité.

6°) Visite des sites Brame-Benaize:

➔ 25/07/2018: à proximité des 6 éoliennes prévues, en votre compagnie.

➔ 07/09/2018: vérification de l'affichage sur les sites du projet, en votre compagnie.

➔ 27/10/2018: l'après-midi, après clôture de l'enquête, nous avons tenu à nous rendre sur les principaux sites représentatifs du rejet pour craintes d'atteinte au paysage.

Riverains de l'aire rapprochée: - Domaine de l'Age (M. & Mme BAMBAGINI) -Magnac-Laval,
- Village Le Chassain (M. & Mme PATEAU) -Droux,
- Village les Egaux (Famille WILLETTS) –Rancon.

5°) Renseignements complémentaires demandés au maître d'ouvrage:

Vous voudrez bien nous faire une réponse particulière par rapport à notre demande du 26/10/18

➔ fichier -"Questions pour le PV_V0"

7°) Eléments en réponse attendus:

Vous voudrez bien porter à notre connaissance, tout renseignement de nature à compléter notre information afin que nous puissions nous prononcer sur ce dossier en toute connaissance de cause.

➔ Notre fichier -"Contributions DEFAVORABLES Version du 03/11/2018" spécifie les contributions et paragraphes particuliers pour lesquels nous souhaitons une réponse argumentée (cf. N/@ du 03/11/18).

➔ Nous vous demandons donc de nous adresser sous 15 jours, un mémoire en réponse détaillé pour chaque thème identifié.

Le 5 novembre 2018

/Le Maître d'ouvrage

Damien le PIOUFFLE



Le Président de la commission
d'enquête

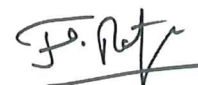
Guy JOUSSAIN



Jean-Marc VIARRE
Commissaire enquêteur



Fabien ROTZLER
Commissaire enquêteur





Annexe 7.1

Mairie de MAGNAC-LAVAL

Haute-Vienne
Code Postal : 87190
Téléphone 05.55.68.52.54.

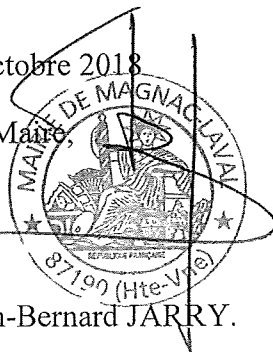
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Je soussigné Jean-Bernard JARRY Maire de la
Commune de Magnac-Laval certifie que :**

L’avis d’enquête publique relatif au projet éolien
des Portes de Brame Benaize sur les communes de
DROUX et MAGNAC LAVAL a été affiché en Mairie et
en divers endroits de la commune du 6 septembre 2018
au 27 octobre 2018.

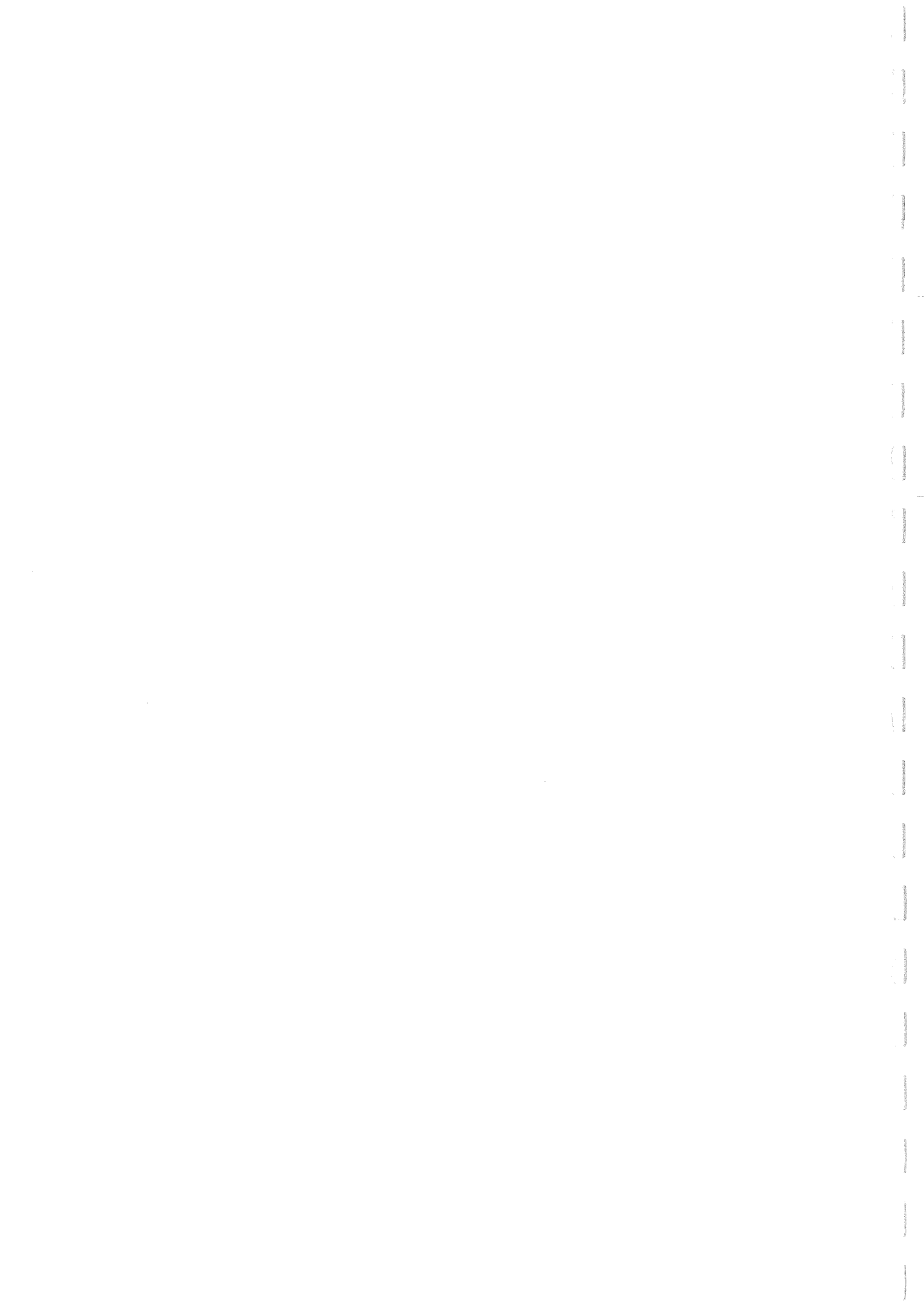
En Mairie, le 27 octobre 2018

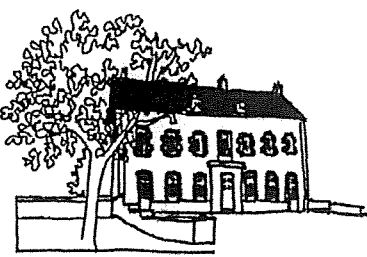
Le Maire,



Jean-Bernard JARRY.

*Pris en compte le 27/10.
Lors de IS.*





MAIRIE DE DROUX

87190 - Tél : 05 55 68 51 81 - Fax : 05 55 60 18 17

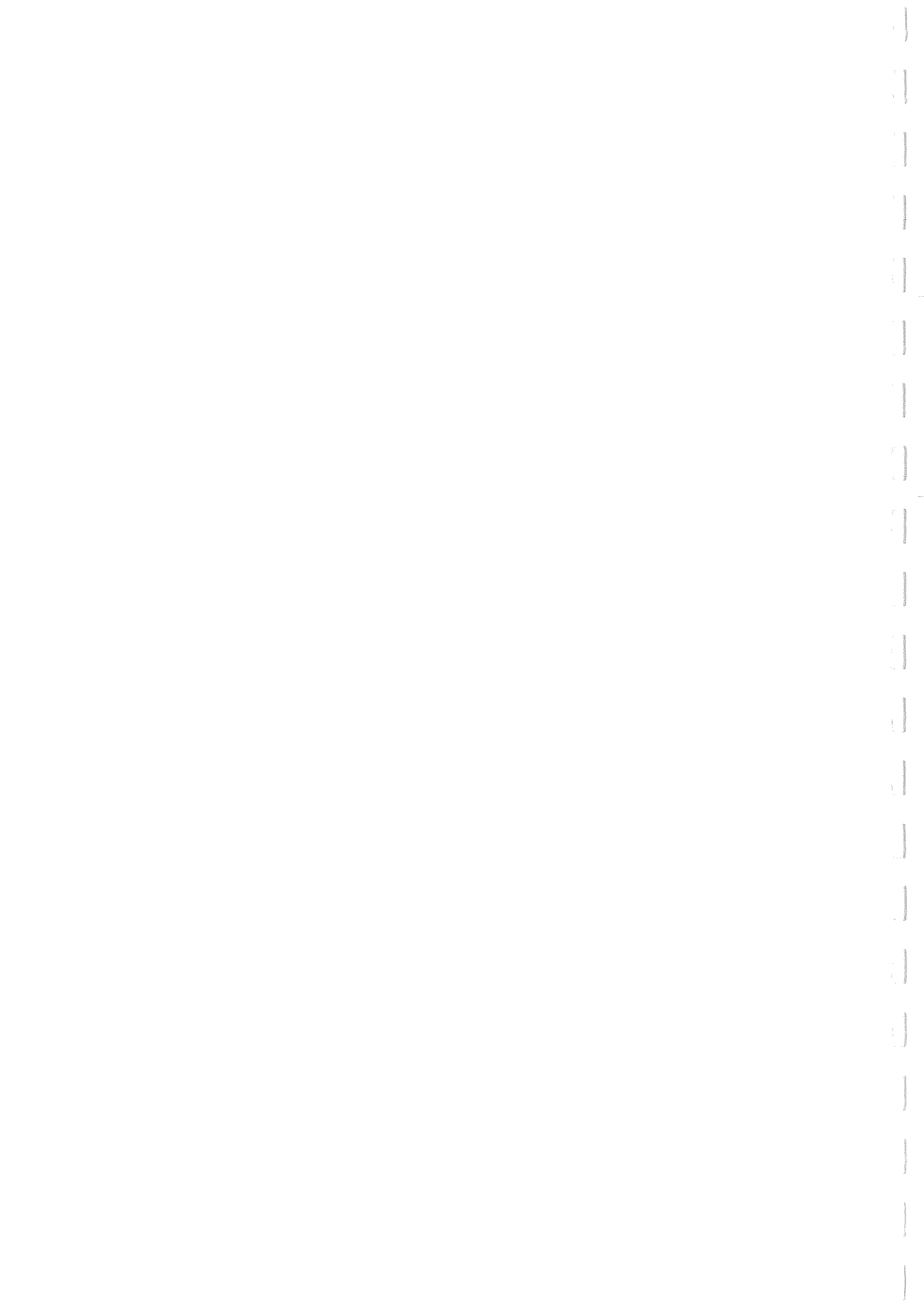
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Madeleine SAILLARD, Maire de la commune de DROUX, certifie que l'affiche d'ouverture de l'enquête publique sur le Parc Eolien des Portes de Brame-Benaize a été affiché le 25 août 2018 à l'extérieur de la mairie sur les panneaux prévus à cet effet et ce jusqu'au 27 octobre 2018.

Fait à DROUX, le 25 août 2018.

LE MAIRE

Madeleine SAILLARD.



COMMUNE de DROUX

87190 DROUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombre de
Conseillers

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille seize, le 19 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Droux
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2016.

PRESENTS : Mmes SAILLARD Madeleine, FABRE-LENOBLE Marie-Blanche, LEMARGUE Jacqueline, POTEVIN Patricia, WATELLIER Collette, Mrs FONTENEAU Pascal, PHILIPPON Jean-François, LASPÉRAS Jean-Pierre, VERGNAUD Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DUGÈS Maïté donne pouvoir à Mme WATELLIER Collette.

ABSENT : M. TALON Claude.

Madame FABRE-LENOBLE a été élue secrétaire

Objet : *Projet éolien avec l'entreprise VSB Energies Nouvelles*

Vu la délibération N° 2015 0019 du 10 avril 2015;

Considérant que depuis mai 2016, l'absence d'éclairage du mât de mesures installé sur la commune de Droux peut laisser penser à un dysfonctionnement du dispositif en général;

Considérant qu'il n'a été transmis à notre collectivité aucun compte rendu écrit d'études, ni sur les mesures de ressources éoliennes, ni en ce qui concerne l'impact sur la faune et la flore ;

Considérant qu'un parc éolien peut être susceptible d'engendrer des risques environnementaux et sanitaires;

Considérant les éventuelles retombées négatives sur la valeur du foncier bâti ou non bâti de la commune ;

Le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité, de demander l'arrêt des études techniques et des démarches administratives afférentes au projet VSB Energies Nouvelles ainsi que le démantèlement du mât de mesures installé sur la commune de Droux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus.

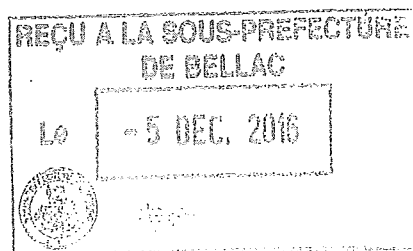
Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 novembre 2016.

Le Maire,

Madeleine SAILLARD.





COMMUNE de DROUX

87190 DROUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Droux
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2018.

PRESENTS : Mmes SAILLARD Madeleine, FABRE-LENOBLE Marie-Blanche, POTEVIN Patricia, LEMARGUE Jacqueline, DUGÈS Maïté, WATELLIER Collette, Mrs FONTENEAU Pascal, PHILIPPON Jean-François.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LASPERAS Jean-Pierre donne pouvoir à Mme FABRE-LENOBLE Marie-Blanche.

ABSENT : VERGNAUD Nicolas, M. TALON Claude.

Madame FABRE-LENOBLE a été élue secrétaire

Objet : Positionnement sur le projet éolien :

En référence à la délibération N° 2016-0052 prise en Conseil Municipal lors de la séance du 19 novembre 2016 et considérant par ailleurs que la distance par rapport aux habitations est trop courte et que le système d'exploitation confié à des promoteurs pose question,

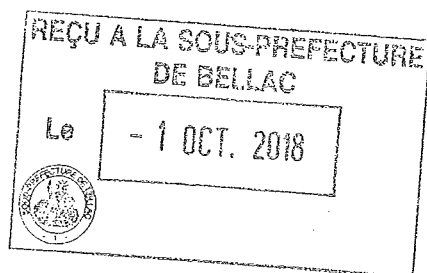
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa position et se déclare défavorable à l'installation des éoliennes sur la commune de Droux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 septembre 2018.



Le Maire,

Madeleine SAILLARD.



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix huit
Le six novembre à 20 heures
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la commune de Magnac-Laval
Présents : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 18 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JARRY Jean-Bernard, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2018

Délibération n° 062/2018

OBJET :
Projet éolien des portes
de Brame Benaize

PRESENTS : JARRY Jean-Bernard, LEDON Patrick, MAURY André, LEGER Michel, MILVILLE Gérard, RICHARD Annie, BARDEAU Amélie, DAUGE Christine, BAQUET Isabelle, JULIEN Christophe, PRELADE Isabelle, VIEIRA Sylvie, LALLEMENT Vincent, BELDJERBA Christine, ROUBEIX Christophe.

ABSENTS EXCUSES : BOELY Eric (pouvoir à JARRY Jean-Bernard), DAUGE Joselyne (pouvoir à RICHARD Annie); TRICARD Claude, (pouvoir à MAURY André), PUTZOLU-OUDET Annie.

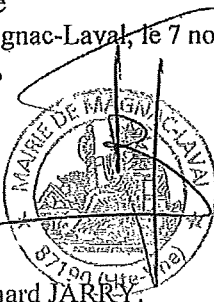
Madame Isabelle PRELADE a été élu secrétaire de séance.

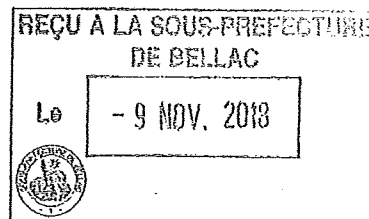
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien des « Portes de Brame Benaize » qui s'est déroulée du 25 septembre 2018 au 27 octobre 2018, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet d'implantation de six éoliennes et de deux postes de livraison sur les communes de Droux et Magnac laval.

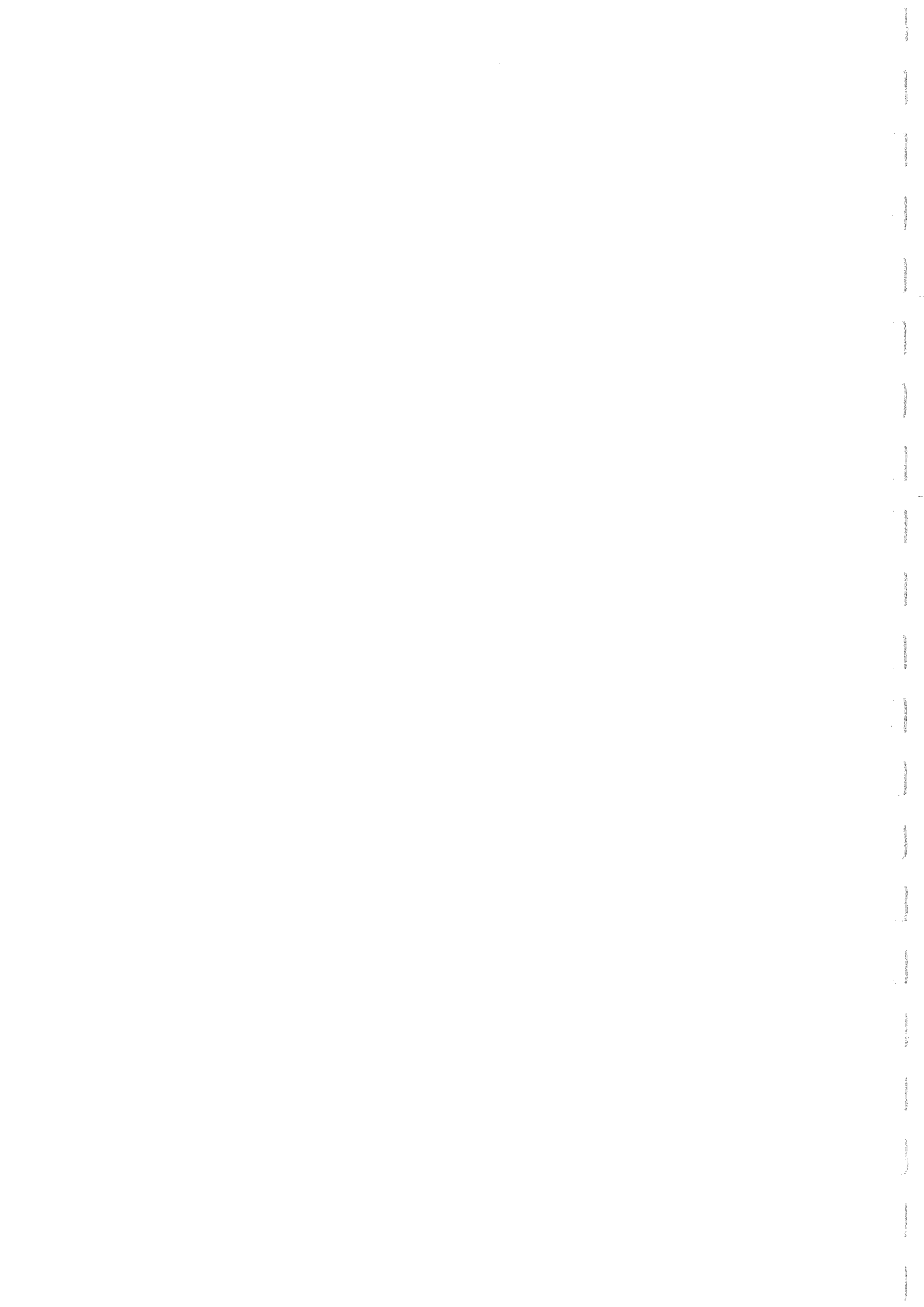
Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu une note de présentation du projet avec sa convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour le projet éolien des Portes de Brame Benaize : voix pour 13, voix contre 2, abstention 3.

Affiché le
Fait à Magnac-Laval, le 7 novembre 2018
Le Maire,


Jean-Bernard JARRY





Nombre de	
Conseillers :	
en exercice	11
présents :	7
votants :	7

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 09 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 09 Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEFAVARD dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMBECAU Pascal, Maire.

Date de convocation : 05/11/2018

Date d'affichage : 05/11/2018

Présents : Mr COMBECAU Pascal, Mr DROCHON Philippe, GUELPIN Guy, Mme HUGUET Bernadette, Mme BARRAUD Francine, Mr NOURRIN Éric et DARDANT Pierre.

Absents : Mme ANDRES Marie, M.MOMAUD Pascal

Excusés : Mme DESMAISONS Eurielle, Mme COMBECAU Ambre

Pouvoir : Mme DESMAISONS Eurielle donne pouvoir à Mme HUGUET Bernadette;

Mme COMBECAU Ambre donne pouvoir à Mr DRONCHON Philippe.

§§§

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE DROUX ET MAGNAC LAVAL.

Monsieur COMBECAU Pascal, a quitté la salle du Conseil afin de ne pas prendre part au débat ni à la délibération concernant le projet éolien. Mme HUGUET Bernadette prend la présidence de la salle. Monsieur DROCHON Philippe ne votera pas pour Madame COMBECAU Ambre

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents concernant l'implantation des éoliennes.

- Autorise la Société VSB énergies nouvelles à réaliser l'implantation d'un parc éolien ;
- Autorise de Société VSB énergies nouvelles à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes pour le projet de parc éolien.

A l'unanimité (7 votes pour).

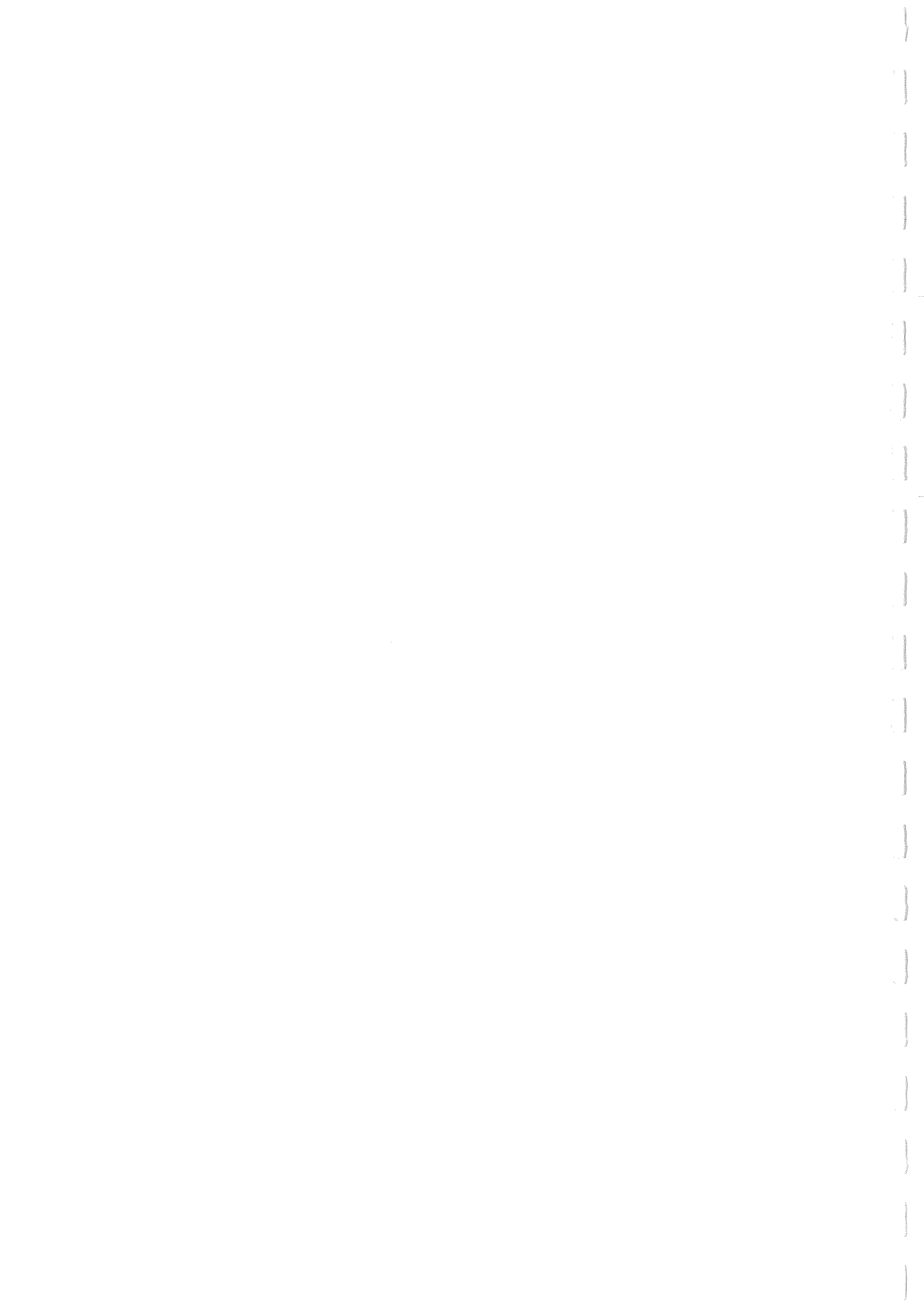
Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Pour copie conforme.

En mairie le 26 novembre 2018

Le Maire,



Pascal COMBECAU



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LEGALITE
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Limoges, le 13 novembre 2018

Affaire suivie par Marie-José Longeras-Barry
Tél. : 05-55-44-19-48
Fax : 05-55-44-19-19

Mél : marie-jose.longeras-barry@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président,

L'enquête relative à la demande d'autorisation unique pour le projet éolien « Brame Bénaize » sur les communes de Magnac Laval et Droux présentée par la Société VSB énergies nouvelles, qui s'est tenue du 25 septembre au 27 octobre 2018, est désormais achevée.

En raison du nombre important d'observations parvenues, les membres de la commission d'enquête ont souhaité des réponses exhaustives de la part de la société VSB énergies nouvelles au procès-verbal qu'ils lui ont remis le 5 novembre dernier. Le mémoire du porteur de projet doit être fourni le 19 novembre prochain.

Afin que ses membres délivrent un avis motivé en toute connaissance de cause, vous avez sollicité, par courrier du 7 novembre dernier, et conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement, un report de délai pour remettre le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, je vous informe que je suis favorable à la remise des documents le 10 décembre 2018 au plus tard, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

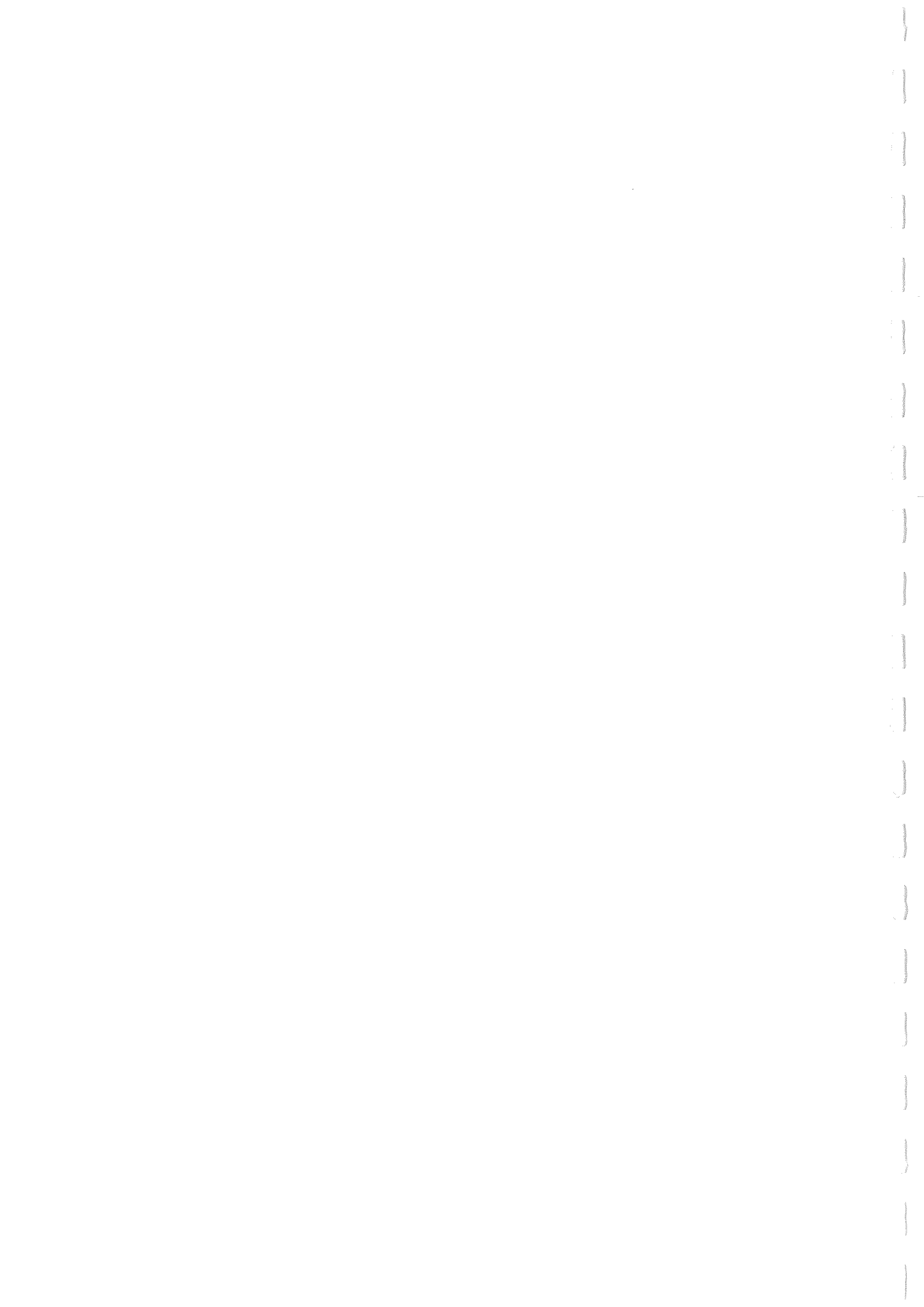
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Jérôme DECOURS

Monsieur Guy JOUSSAIN
Président commission d'enquête
« Parc Eolien Brame Bénaize »

Copie à : VSB énergies nouvelles
UD 87 DREAL NA



Le Commissaire enquêteur
Guy JOUSSAIN



Annexe 12

Courriel du 26/11/2018

Contribution à l'enquête publique sur les éoliennes.

Le Conseil Municipal de Magnac-laval, s'est montré favorable à l'installation d'éoliennes sur notre territoire. Tout d'abord je tiens à dire que nous n'avons fait aucune démarche pour obtenir des éoliennes sur notre commune, qui avec ses 7300ha est l'une des plus étendues du département.

L'étude réalisée il y a quelques années par la Région, avait montré que notre commune était une zone ventée, favorable à l'installation de machines.

De nombreuses compagnies sont venues spontanément à nous, sans que des appels soient faits, et je n'ai reçu que les 2 sociétés qui ont aujourd'hui des projets sur Magnac-Laval. Un projet au Nord, un au Sud, justement pour respecter et préserver autant que possible le paysage.

La majorité du Conseil n'a pas de posture à priori sur ces technologies, tant sur l'esthétique, que l'environnement et les nombreuses études de milieu nécessaires peuvent être des garanties.

Dans cette zone extrêmement rurale du département, 80 km de Poitiers et Chateauroux, 60 km de Limoges, sans aucune voie de désenclavement nous avons fini de rêver à l'installation d'usines qui pourraient nous permettre d'élever notre niveau de recettes de fiscalité.

C'est pourquoi les 2 projets éoliens permettront une fiscalité de territoire (com-com, commune, mais aussi Département et Région) qui aura forcément des retombées en matière d'investissement.

D'autre part nos négociations nous laissent espérer de petites dotations supplémentaires qui seront affectées à des projets prochainement. C'est pourquoi les élus, sans en faire l'objectif principal de leurs réflexions ont considéré que cette aubaine ne pouvait être repoussée.

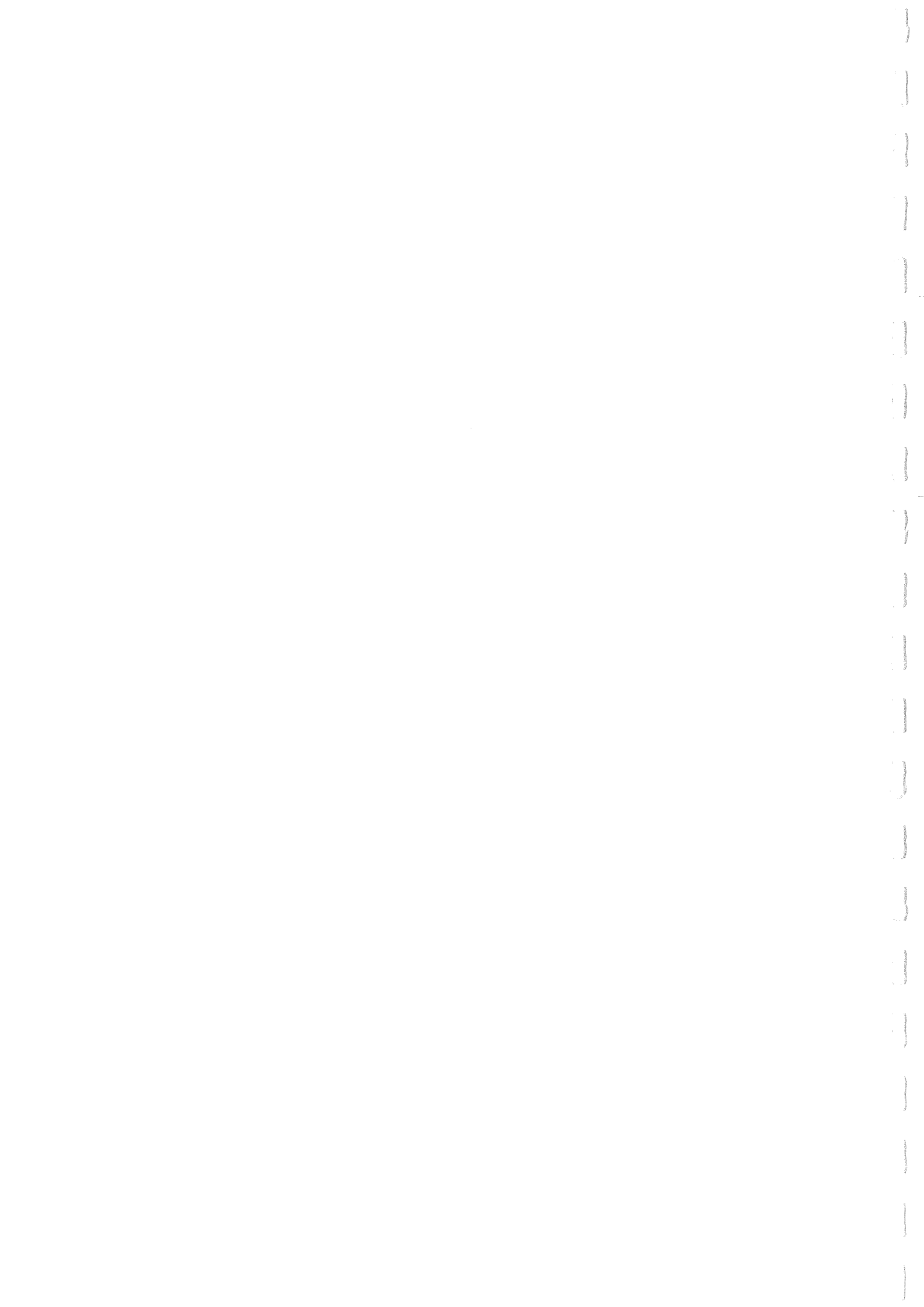
Enfin la transition énergétique prévoit la production d'énergie renouvelable -ce qui est figé dans le Grenelle de l'environnement-

Pour avoir hébergé pendant 30 ans les poubelles de 30 communes, sans beaucoup de soucis écologiques à l'époque, nous avons pensé aller dans un sens de dynamisation de notre commune et d'une écologie relativement préservée, tout en obtenant quelques dotations que nous n'aurions pu espérer.

« Aller à l'idéal et comprendre le réel » disait Jaurès.

Jean- Bernard JARRY

Maire de Magnac-Laval



ANNEXE 13

TABLEAU D'ENREGISTREMENT des CONTRIBUTIONS FAVORABLES

Code	Date Code: Origine/Nature/N°	Nom & adresse	Commune	Objet de la contribution	Prise en compte
A	01/10 @01	VRECOURT Nicolas	93210 La-Plaine-St-D	Soutien de NORDEX au présent projet -Répondre à l'objectif de 23% prod. EnR/2020 -Concertation préalable=>soutien local fort au projet VSB -Respect de la problématique acoustique (éloignement & type éoliennes) -Economie locale redynamisée (construction & maintenance) -Création d'emplois et ouverture d'un nouveau centre de maintenance	PV Discussion/Thème C) 24
B	24/10 ML/C06	IZIDI Franck Vice-Pdt-FRTP-N-A Pdt-Délégation Limoges 22-rue-Atlantis	87069 LIMOGES	/Fédération-N-A-TRAVAUX-PUBLICS -dans le sens du développement des EnR/prévenir des émissions des GES -objectifs du STADDET aux horizons 2021-26 & 2020-30 Le SRE-Limousin fixait 600 MW/2020 & 1500 MW/2020-30 -suite à la COP21=>favoriser une dynamique de progression régulière des parcs -maintien & développement des emplois => à long terme: maîtrise du prix de l'énergie et neutralité énergétique des territoires => sécurité d'approvisionnement & autonomie énergétique des territoires => production => développement de la production d'énergie à proximité des lieux de consommation => limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement => accès à des quantités d'énergie à coûts maîtrisés	PV Discussion/Thème C) 24
C	24/10 ML/C07	LEMASSON Vincent Agence-Limousin	87480 St-PRIEST- TAURION	Directeur d'Agence/ENGIE-NEO-Réseaux-France (30 salariés à l'agence) -VSB fait appel aux entreprises locales/réalisation des réseaux du parc -opportunité/maintien et le développement/secteur des EnR -projet créateur de richesses locales et respectueux de l'environnement	PV Discussion/Thème C) 24
D	24/10 ML/R01	MULLER Daniel La-Thibarderie	87190 MAGNAC-LAVAL	-favorable au projet (Magnac-Laval & Droux)	Propriétaire de parcelles concernées par le projet Sans arguments
E	24/10 ML/R02	MULLER Charles La-Thibarderie	87190 MAGNAC-LAVAL	Agriculteur -extrêmement favorable au projet, car l'électricité c'est l'avenir	Propriétaire de parcelles concernées par le projet
F	24/10 ML/R03	MULLER Annie La-Thibarderie	87190 MAGNAC-LAVAL	-favorable au projet éolien	Propriétaire de parcelles concernées par le projet
G	24/10 ML/R04	MULLER Guillaume La-Thibarderie	87190 MAGNAC-LAVAL	-avis très positif sur l'électricité issue du futur parc éolien (Magnac-Laval & Droux)	Propriétaire de parcelles concernées par le projet
H	24/10 ML/R04	MULLER Thomas La-Thibarderie	87190 MAGNAC-LAVAL	-avis très favorable pour le projet éolien	Propriétaire de parcelles concernées par le projet
I	27/10 ML/C08	X	?	Lettre anonyme -Installations indispensables car Centrales nucléaires à bout de souffle et hydroélectricité impossible => réchauffement climatique -besoins immenses tout électrique => développer très vite l'E -ce ne sont pas les E qui détruisent les oiseaux & petits animaux => proposition de refuges aux pieds des E; à destination d'Assoc. compétentes et des amis anti E.	PV Discussion/Thème D) ? ?



ANNEXE 14

TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES 82 CONTRIBUTIONS DEFAVORABLES



N°	Date Code: Origine/Nature/N°	Nom & adresse	Commune	Objet de la contribution	Prise en compte
1	01/10 @02	PUYGRENIER Marcel	16420 SAULGOND	<p>Habite à proximité du parc de Saulgond/Lesterps en charente (2011) -souffre d'acouphènes -Densification insupportable en nord Nouvelle Aquitaine (points de vue) -Riverains non informés des projets, en catimini -Bruit=>habitations inhabitables <1Km /6 hameaux des Portes de B-B -Baisse valeur immobilière, -Atteinte du paysage remarquable (Le Dorat) -A l'encontre du développement du tourisme (Lac de St Pardoux) -Mise en danger des espèces d'oiseaux protégés -Provisions insuffisantes/démantèlement -Protection des chauves-souris/Directive Eurobats non respectée (>200m entre les pales et les espaces boisés : haies, bois) -Syntômes/santé <= bruit, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement -perturbations liées aux ombres portées (effet stroboscopique), pollution lumineuse (flashes rouges la nuit) -Atteinte à l'attractivité du territoire et à son potentiel économique. +P.J.: Copie courrier Dr ALLARY/Brigueil, Lesterps</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV & mémoire en réponse Discussion/Thème
2	03/10 ML2/01 + ML/C11	BAMBAGINI Philippe Dom. de l'Age	87190 MAGNAC- LAVAL	<p>Entretien lors de ML P2; à titre de riverain/Aire d'étude rapprochée Propriétaire & exploitant du Domaine de l'Age (4 Chambres d'hôtes, "dans une grande demeure de caractère, située dans un superbe parc aux arbres centenaires") -Pollution visuelle: dans cette zone rurale, les clients trouvent le calme et la vue est très appréciée (sur la colline) =>déploie l'absence de photomontage à partir du domaine. =>demande un photomontage depuis son établissement =>mise en évidence d'erreurs de réf./photomontages: inversion points 30 & 31 dans Volume 7.2.2 et Carte de synthèse des enjeux patrimoniaux & paysagers -Pollution sonore a pris note de l'étude acoustique (consultation du site) =>conteste la non prise en compte de la direction du vent, pourtant contexte aggravant pour le niveau ambiant du site: il constate qu'en cas de vents dominants du Sud (situation sous le vent du parc E), il entend le bruit de la circulation sur la N 145. En revanche, lors des périodes de vents dominants du Nord-Est, le bruit de la N145 n'est pas audible (situation au vent du parc E). =>conteste la pertinence du site de mesure Point 1 à la Thibarderie, chez le propriétaire des terrains prévus pour E1, E2 & E3? Bien évidemment, celui-ci ne va pas contester ni l'étude acoustique, ni l'étude paysagère. -Il est propriétaire d'un terrain constructible (en liaison avec l'activité motocross du site): parcelle cadastrée [Section G, n°1001], située < 500 m de la E1.</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV & mémoire en réponse Discussion -visite sur site de la CE le 27/10 AM -Noté/CE (correct pour 28 & 29)

					<p>=>Quid du CU en cas de vente? -Préjudice financier d'exploitation -Affichage: manque d'information à Faye, accessibilité des panneaux jaunes: difficulté de stationnement/D7</p>	<p>-§ Non recevable: le câble qui barre l'accès de la parcelle agricole, n'empêche pas le stationnement</p> <p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion /Thème</p>
3	04/10 DX/R01	FACQ Christiane	87290 RANCON	<p>Habitant/Aire d'étude intermédiaire -E gigantesques=> multiples nuisances -vont défigurer notre beau Limousin =>E à titre individuels, en petits groupements -pour supprimer les centrales nucléaires et les centrales à charbon: => privilégier les ER (eau, air, soleil, terre) => surtout réduire la consommation non nécessaire</p>		
4	04/10 DX/R02	FACQ Paul	87290 RANCON	<p>Habitant/Aire d'étude intermédiaire -Puissance vibratoire basse fréquence (1 Hz env.) de TRES FORTE PUISSANCE (<=déséquilibre de la vitesse du vent entre la position haute et la position basse des pales) jamais prise en compte par les mesures d'impact acoustique (en dBA) => les plaignants riverains sont considérés comme victimes psychologiques du battage des anti-E.</p>		
5	06/10 DX/R03 + ML/C01	GOSSELIN Alain La Bussière Aupigny	87300 St OUEN s/Gartempe	<p>Habitant/Aire d'étude intermédiaire > Entretien lors de DX P2 6 sociétés dont activité/élevage de chevaux. Exploitant depuis 4 ans d'une ferme de 30 ha. -Problème visuel, dénaturation le paysage -Problème nuisances sonores => dépréciation du patrimoine -Problème sanitaire/humains & les animaux (infrasons) -Feux/nuits > + courrier remis lors de ML P3 du 10/10: voir ML/C01</p>		
6	06/10 DX/R04	GUMY Bertrand Le Foussat	87190 DROUX	<p>Habitant/Aire d'étude intermédiaire Entretien lors de DX P2 - nuisances visuelles et sonores -photomontages 13 & 27 un peu contradictoires: pas rassuré, n'a pas envie d'avoir vue sur les E -dévaluation du patrimoine, -pas assez rentable</p>		
7	10/10 ML3/02	EDMONDS RILEY Christine Pontalier	87190 MAGNAC LAVAL	<p>-Détérioration de la biodiversité, -Changement de sol : 1500 t de béton sur 1m, jamais enterré, -Coût du démantèlement à la charge du propriétaire du terrain (350K€), -Fonctionnement 25% du temps, 75%: Centrales thermiques Charbon & gaz, =>Préconisations: au cas/cas: Villes & grosses entreprises: nucléaire; zones rurales: petit éolien, solaire. + isolation des maisons obligatoire =>Coût de l'électricité en hausse.</p>		

8	10/10 ML3/03	EDMONDS RILEY Paul Pontalier	87190 MAGNAC LAVAL	<ul style="list-style-type: none"> -Contribution à l'énergie mondiale insignifiante (1%), quand il y a du vent & coûtent cher sur nos factures. -Equation inutile/Croissance de la demande en E (50 Mt/an de charbon dont 50% par UE. -destruction biodiversité, -Ne remplaceront jamais les centrales nucléaires. -Dénaturent les beaux paysages, -Créent des nuisances de bruit, -Non écologiques avec tout ce béton & fer. -Dévaluation de l'immobilier. -Non recyclabilité des matériaux/ 1000 t de béton, 40 t d'acier & les pales. -Destruction des paysages & du patrimoine dans une région où on essaie de doper le tourisme. -le summum: pas de vent dans cette région (Schéma "départemental" modifié opportunément 	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
9	10/10 ML3/04	PARISH Christine Pontalier	87190 MAGNAC LAVAL	<ul style="list-style-type: none"> -Dénaturent les beaux paysages, -Créent des nuisances de bruit, -Non écologiques avec tout ce béton & fer. 	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
10	10/10 ML3/05	ALLELY Jean-Pierre Le Bourg	87190 MAGNAC LAVAL	<ul style="list-style-type: none"> -Dénaturent les beaux paysages, -Créent des nuisances de bruit, -Non écologiques avec tout ce béton & fer. -Dévaluation de l'immobilier. -Non recyclabilité des matériaux/ 1000 t de béton, 40 t d'acier & les pales. -Destruction des paysages & du patrimoine dans une région où on essaie de doper le tourisme. -le summum: pas de vent dans cette région (Schéma "départemental" modifié opportunément 	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
11	10/10 ML3/06	BORDES Philippe	87190 MAGNAC LAVAL	Avis conforme au précédent	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
12	10/10 ML/C01 (suite à DX/R03 & DX/R04)	GOSSELIN Alain La Bussière Aupigny	87300 St OUEN s/Gartempe	<ul style="list-style-type: none"> Remise d'un courrier (avec M. GUMY) lors de ML P3 = Liste de Réf. Internet: -nuisances (500 m) & risques sanitaires -dépréciations patrimoniale + article du Figaro: -sortir du nucléaire ne fait rien pour le climat (solaire et E ne pourront pas se substituer au nucléaire en France) à titre de Entretien lors de DX P3 & remise du courrier -Conteste la représentativité des études compte tenu que le mat de mesure n'a pas fonctionné la moitié du temps. Etait-ce une panne de la signalisation ou une panne générale affectant les enregistrements. La panne a été signalée par la mairie mais rien n'a été fait. -Doute de la mise en œuvre du démantèlement s'il s'avère nécessaire -En l'absence de vent, pourquoi faire tourner les éoliennes à l'électricité et ainsi leurrer la population? -Couloir important et systématique des oiseaux migrateurs, par milliers, au-dessus de mon habitation. Etude des oiseaux migrateurs? -Altération du cadre de vie: E4/façade sur rue, E5 & E6/lieu de vie au N-E de l'habitation. => le photomontage n° 28 n'est pas représentatif de ma situation personnelle, je joins ma propre simulation depuis ma terrasse. => je vais être obligé d'abattre des chênes séculaires pour des raisons de sécurité (risques par rapport au vent), cet écran va disparaître et l'impact visuel/E5 & E6, au sommet de la colline, n'en sera que plus important. -Dépréciation des habitations (jusqu'à 40%) -Interrogations sur les risques sanitaires pour les riverains (vibrations, ondes) 	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
13	13/10 DX/C01	PATEAU Denis Le Chassin	87190 DROUX	<ul style="list-style-type: none"> -Conteste la représentativité des études compte tenu que le mat de mesure n'a pas fonctionné la moitié du temps. Etait-ce une panne de la signalisation ou une panne générale affectant les enregistrements. La panne a été signalée par la mairie mais rien n'a été fait. -Doute de la mise en œuvre du démantèlement s'il s'avère nécessaire -En l'absence de vent, pourquoi faire tourner les éoliennes à l'électricité et ainsi leurrer la population? -Couloir important et systématique des oiseaux migrateurs, par milliers, au-dessus de mon habitation. Etude des oiseaux migrateurs? -Altération du cadre de vie: E4/façade sur rue, E5 & E6/lieu de vie au N-E de l'habitation. => le photomontage n° 28 n'est pas représentatif de ma situation personnelle, je joins ma propre simulation depuis ma terrasse. => je vais être obligé d'abattre des chênes séculaires pour des raisons de sécurité (risques par rapport au vent), cet écran va disparaître et l'impact visuel/E5 & E6, au sommet de la colline, n'en sera que plus important. -Dépréciation des habitations (jusqu'à 40%) -Interrogations sur les risques sanitaires pour les riverains (vibrations, ondes) 	Tableau récapitulatif des occurrences PV & mémoire en réponse Discussion/Thème

-visite sur site de la CE le 27/10 AM
-après étude paysagère, plantations à la charge de VSB ?

14	13/10 DX/C02	FONTENEAU Pascal Armantieux	87190 DROUX	<p>=>déplore l'absence de relations avec les riverains lors des études. à titre de riverain/Aire d'étude rapprochée et adjoint au Maire de Droux Entretien lors de DX P3 & remise du courrier Distance trop proche des habitations (700 m) => -risques environnementaux -risques sanitaires, syndrome éolien: partie négligée/études faune-flore -indemnités prévues pour les collectivités et compensation financière pour les propriétaires qui n'habitent pas à proximité du parc: rien n'est prévu pour les riverains qui soutiennent le développement E (19% de la CSPE) et EDF nous revend le courant excédentaire. -bail emphytéotique bien verrouillé en faveur des promoteurs: garantie hypothécaire sur les biens/charges de démantèlement et remise en état initial. Que se passerait-il en cas de revente à de nouveaux actionnaires et si l'Etat libéralise le prix de l'électricité? Recherche des responsabilités risquant de ne pas aboutir. Cas de transmission de ce patrimoine? =>dévaluation du patrimoine bâti & non bâti -Obstacle aux ondes/réception portables (3 à 5G) des riverains => risques d'accentuation de la désertification de la commune - Autres ER à développer sur notre territoire: redémarrage des moulins hydrauliques. -Interrogation sur la position du gouvernement / business financier des promoteurs E qui s'enrichissent, plus que pour intérêt écologique. => respect impératif de l'avis contraire & à l'unanimité, voté en CM</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème Transmis à VSB le 26/10
15	15/10 ML/C02	BREGAUD Marie-Alix	87210 Le DORAT	<p>A titre de Conseillère municipale du Dorat. Courrier déposé à ML Réf.: note de synthèse VSB à M. le Maire du Dorat/CM du 26/09/18 ⇒ Réserves: -préservation de notre environnement (bocage, haie, feuillus parfois très anciens) /dégradation et destruction irréparables du cadre de vie. Recul depuis 2013: -position de N. Hulot "au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales, mais ce n'est pas le cas..." -ne pas accepter n'importe quoi, sous prétexte de manne financière (pour seulement 10% de notre consommation électrique globale. -ce n'est pas 6, mais plusieurs centaines sur notre territoire -enfouissement à jamais de 1000 à 1500 t de béton; en fin de vie, impossibilité d'y fixer une nouvelle E => à terme, champ parsemé de "blockaus" =>propriétés invendables (-30 à 40%) -dommages/construction : chemins, arrachage de haies, d'arbres, faune, flore -paysage défiguré -nuisances sonores et lumières nocturnes : 650 m c'est très, très près. -projet de loi /éloignement de 1,5 à 2 Km (Académie Nationale de la Santé) -brouillage des ondes hertziennes (réception télé, GPS, radars)</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème

<p>16</p> <p>15/10 ML/C03 = @03</p>	<p>MAGNE Georges 27 rue des Fleurs</p>	<p>87160 ARNAC La Poste</p>	<p>-danger pour les oiseaux, couloirs de migrateurs, troubles mortels/Chauves-souris</p> <p>-ultrasons perceptibles à + de 1 km</p> <p>-onde sismique dérangée=>disparition de la faune sauvage & gibier</p> <p>-troupeaux dérangés et perturbés</p> <p>-pollution de nappes phréatiques</p> <p>-dangers: rupture de pale, incendie, destruction en cas de tempête (cet été en Vendée), fuite d'huile avec infiltration dans le sol</p> <p>-très sceptique sur les retombées économiques indirectes/entreprises locales & doute sur la création d'emplois</p> <p>-impact économique limités à 8-10 mois (commerces, locations, artisans)</p> <p>-les parcs E sont revendus à des fournisseurs d'énergie puis à des investisseurs chinois = transferts de fonds des contribuables français vers des promoteurs étrangers qui décideront de tout</p> <p>=> ne pas faire confiance aux lobbys industriels qui ont pour seule priorité de vendre et d'installer leurs parcs en dépit de toute considération de la population et des territoires</p> <p>-certaines régions et même certains pays (Danemark & Pays-Bas) procèdent à leur démantèlement.</p> <p>Entretien lors de ML P4 et remise du courrier (copie du @03). > Bilan/Enquêtes publiques: -participation/ 11 projets E -Constat/conclusions des CE: 6 Avis Favorables, 3 Favorables avec réserves, 2 Défavorables</p> <p>-5 EP en cours.</p> <p>> Quiz en 40 questions à l'usage des CE > COURRIER de 6 p.:</p> <p>1. <u>Observations préliminaires:</u></p> <p>-prolifération des projets E</p> <p>-analyse des avis des CE: => l'EP et les gros dossiers = prétexte à faire avaler la pilule et faire du fric (au détriment de la nature et de l'ensemble de la collectivité.</p> <p>-élus frileux/contradicteurs/omerta jetée sur la question épineuse<=intérêts financiers locaux avec souvent compromissions & passes droit.</p> <p>-ce sont les subventions qui font tourner les éoliennes, pas le vent</p> <p>En résumé: Les E</p> <p>-ne sont pas une solution écologique, -ne sont pas une solution économique, -impactent très fortement les paysages, -contribuent à la paupérisation de la majorité des citoyens, -sont une pomme de discorde accentuant la fracture sociale, -satisfont les intérêts de quelques-uns au détriment de tous, -ne régleront jamais la question du nucléaire,</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p> <p>= résumé du courrier</p>
---	--	-------------------------------------	--	--

				<p>- bloquent la recherche dans d'autres directions, - sont abandonnées par les pays qui en ont déjà fait l'expérience à leurs dépens. 2. <u>Du projet des Portes de B-B:</u> Forte opposition citoyenne en nord 87</p> <ul style="list-style-type: none"> - perception familière du paysage brisée / usagers de la N 145 / E de 180 m - en permanence sous les yeux des riverains, de jour comme de nuit (lumières rouges clignotantes) - mugissements sous le vent, J & N - pernicieuse malfaisance des infrasons, comme les animaux - conséquences/richeesse de l'avifaune: oiseaux & chiroptères - pollution du sous-sol/enfouissement à jamais de milliers de t. de béton ferrailé / E2 (source d'un tributaire du ruisseau des Pouyades), E 4 & E5 se trouvent très proches des ruisseaux - souffrances morales pour ceux qui se sont fixés pour y vivre, restaurer un patrimoine, développer l'agriculture ou le tourisme - quelle indemnité en cas de vente obligée et à perte? (cas du Domaine de l'Age) - impacts particuliers sur les hameaux: Faye, Thibarderie, Busserolles, Bel-Air, la Lande des Pouyades. - Les 6 E cantonneront le monument aux Morts de la Croix des martyrs - Les 6 E en appelleront d'autres sur ce plateau (cf. EP en cours/projet du Grand Monteil au nord de Magnac-Laval) => qu'en penseront les nombreux pèlerins du pèlerinage annuel de St Maximin, unique en France. <p>3. Conclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 EP le même mois dans ce secteur: pour décourager les contestataires? - Appel à la responsabilité des CE/utilisation de l'argent public: <p>Le 1/3 du montant d'une E pourrait assurer la rénovation de la collégiale du Dorat</p> <p>Cliché en trompe l'œil du sauvetage de la planète/démarchage des élus & des bailleurs</p> <p><i>"Les hommes légers sont comme les vases vides, on les prend facilement par les oreilles"</i> (sentence pythagoricienne)</p>	<p style="text-align: right;">+ PJ transmises à VSB</p>
17	15/10 ML/C04 = @09	LARRAUD Jean-François 50 rue des Fleurs	87160 ARNAC La Poste	<p>Entretien lors de ML P4 & remise du courrier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solution énergétique douteuse (source RTE) En 2017: 7 300 E installées=>4.5% de la production soit 1.5% de la consom. 40Milliards€ /15 ans de gâchis financier pour la collectivité - Objectifs financiers et non environnementaux (Prix réglementés /15 ans) - Ht E: 200 m en bt de pales=> destruction des sites & paysages - à 500m des habitations=>nuisances=>1 500 associations de riverains - Réalités énergétiques, environnementales & financières désastreuses (fausse création d'emplois, financement participatif) + de 300 affaires de prises illégales d'intérêts/ destruction de leur vie pour des centaines de milliers de personnes. <p>On ne sacrifie pas l'environnement d'un pays pour une production énergétique</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p>

18	16/10 @08	LIEFTINK Jonas 2 bis Place de l'Eglise	87290 RANCON	<p>négligeable.</p> <p>Habitant/Aire d'étude intermédiaire Entretien lors de ML P4. Présente un courrier à destination de B. Crouzevialle (Pdt le la commission "Magnac-Laval Nord") => @ récapitulatif ci-dessous.</p> <p>Dans ce courrier de 5 pages, s'oppose pour des raisons économiques écologiques et sociales</p> <p>-Arguments en 7 pts détaillés en partant des bilans électriques RTE 2016 & 2017 -Contexte au plan local/ 12 pts/cadre national (dont intérêt pour le nucléaire): =>Projet des Portes de B-B non justifié. -Sources p^{ales} : 1page de 15 réf./internet *A titre personnel: entouré de 5 parcs (Aire d'étude intermédiaire) Questions après étude du dossier E des Portes de B-B -Pourquoi aucune banque n'a déclaré son intention de prendre en charge 75.6% de financement du projet (30.75 M€) =>question de la sous-capitalisation des entreprises concernées? -2 0532.5 t de béton/E =>8 à 10% de l'investissement total : estimation à contrôler dans l'étude de faisabilité -Facteur de charge de 28.6%: surestimé dans l'étude (21.6%/2016 en moyenne) -impossibilité d'atteindre la pleine capacité « cancer » depuis le parc de Saint-Fraigne en Charente. Conditions scandaleuses de destruction de toute notre région</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p>
19	16/10 @04	SEPULCHRE Bruno	16240 Vivier de Longré	<p>A titre de Vice-Pdt de l'Asso. RAPASSE, il refuse: -encercllement éolien -destruction du bocage & arrachage des haies -barrières au passage des grues -défiguration industrielle du paysage si typé - pollution lumineuse (flashes rouges la nuit) qui perturbent également les espèces -lobby politico-financier (aubaine temporaire), 82 €/MWh, 72 pour les suivants, omerta, financement par notre CSPE, bientôt déplafonnée, abondée par TICPE -facteur de charge de 15% (1j/semaine) =>GES/Centrales gaz -dangers: accidents, huile, terres rares (E à moteur synchrone) & métaux sur sols agricoles Horreur écologique, économique & civilisationnelle -démantèlement pas assuré par les 50K€ réactualisés (413 K€ pour le dynamitage E de Thiérache 2) =>préconisations: *économies d'énergie, *Centrales biomasses (Rdt de 84%) *Chauffe-eau solaire individuel : 500 remplacent une E de 2 MW Habite à 50 Km du projet</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p>
20	16/10 @05	GAUTHIER Serge Chemin de Cadet	16450 St LAURENT de Cérès	<p>Quel est l'historique des fuites d'huile ?</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p>
21	16/10	HENCHOZ	16310	<p>Tableau récapitulatif des occurrences</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences</p>

	@06	Marie Étampes	St ADJUTORY	-impact sur la santé des riverains: effet stroboscopique & nuisances sonores =>syndrome éolien (détails) -phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance =>demande de mesures sonores (avec infrasons) dans la chambre. *Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste type de 13 arguments	PV Discussion/Thème
22	16/10 @07	LEPOUTRE Géry	16 CHASSENEUIL S/Bonnieure	A titre de riverain/Aire d'étude rapprochée & 3 ^{ème} Adjoint au Maire de Droux -opposé au projet pour les raisons évoquées dans nos diverses réunions	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
23	16/10 DX/R05	PHILIPPON Jean-François 2 MontauMarchand	87190 DROUX	Habitant/Aire d'étude intermédiaire -massacre de notre environnement -gabegie de fonds publics/qq profiteurs -bilan énergétique proche de zéro =>témoignage de lutte pour s'opposer au projet. S'il se réalise, malgré tous les témoignages contre = preuve de certaines autorités à ne pas respecter la Démocratie & à provoquer les catastrophes annoncées par la plupart d'entre nous.	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
24	16/10 DX/R06	VALIN Thierry	87290 RANCON	A titre de riverain/Aire d'étude rapprochée et ancien élu (Droux & Département) Entretien lors de DX P4 & remise commentée du courrier. -Lieu de très nombreux passages d'oiseaux migrateurs -Mortalité des rapaces & chauves-souris (cf. Conseil Mondial de la Nature du 27/04/2015 + étude 2017 de la LPO) -Dénaturation des paysages naturels & bucoliques de notre campagne -1 000 sur notre territoire & 6 autour de la Croix des Martyrs - Quid de l'étude épidémiologique réclamée depuis 2006 par l'Académie de Médecine? Rapport de mai 2017 sur le syndrome de l'E, d'ires des Drs Chevalier & Allary=> principe de précaution (distance de 2 à 3 000m) -cf. Rapport de la CdC: en 10 ans: *Prix du Kwh + 12% en 10 ans *montant de la CSPE x 5 et de 6 à 26% de la facture /Part du renouvelable dans la Production totale <5% /surcoût annuel pour payer le renouvelable: 7Md€ pdt 20 ans. Dérive financière (Sénateur J. Fr. Husson):140 milliards € engagés pour soutenir les ER -Subsides visibles & camouflés de l'Etat pour faire survivre les ER (Cl. Brasseur) =>l'Etat devrait encourager l'énergie hydraulique/restauration des moulins *A titre de Pdt du Comité Nord 87 de l'ANACR: (Point dur de sa contribution) -s'insurge/ E proches du Mémorial de la Croix des Martyrs: ce lieu de mémoire doit être respecté, le paysage doit rester humble & naturel. Cf. Photos en annexe lors des cérémonies annuelles. *A titre d'ancien maire et citoyen de Droux: -Approuve les délibérations du CM du 19/11/2016 & du 26/09/2016, prises à	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème Quelle analyse de l'étude de la LPO ?
25	17/10 DX/C03	FAUVET Jean Claude 1 Les Hauts de Chantemerle	87190 DROUX		- Paysage et lieu de mémoire

26	1710 DX/C04 Remis par M. FAUVET	DOUMEIX Serge En Mairie	87190 DROUX	l'unanimité, demandant que le projet soit annulé. => Si l'Administration Publique passait outre, ce serait "faire fi de la DEMOCRATIE & UNE ATTITUDE et UNE METHODE DICTATORIALE" => demande que le projet soit abandonné. A titre de Pdt de l'ACCA Les E prévues sur la commune seront construites sur le passage emprunté par des oiseaux migrateurs (palombes, grues, chardonnerets, bécasses...) => annulation du projet, => respect de la délibération du CM du 19/11/2016, qui exige l'arrêt du projet éolien sur la commune, votée à l'unanimité et renouvelée le 26/09/2016.	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
27	1710 DX/C05	WILLETTS Mme 3 bis Les Egaux	87290 RANCON	Habitant/Aire d'étude intermédiaire (3,2 km) Remise commenté d'un dossier volumineux: bibliographie, presse, listes d'arguments + Livre en prêt (" <i>L'imposture. Pourquoi l'E est un danger/France</i> ") -Nuisances sonores & risques sanitaires associés (infrasons). Habitation dominant la vallée=>d'autant plus exposée (vérifiée par la réception des bruits de la route. Attire l'attention sur les nouvelles préconisations de l'OMS du 10/10/18 -Destruction de son paysage: cf. vue & photomontage depuis sa terrasse -La région est un corridor important pour la migration des oiseaux -Dévaluation immobilière (pas le critère essentiel) Plus généralement : -Trop d'E en Haute-Vienne -Impacts sur "la belle France": paysages, faune, flore => impact sur le tourisme et l'installation de retraités européens -Doutes sur le recyclage Le développement des E est arrêté de fait en G.B. (sauf si avis favorables) => soutien au nouveau nucléaire (maintenant beaucoup + sûr) pour la France et aux nouvelles centrales au charbon pour l'Allemagne (avec nouvelle technologie, beaucoup moins polluantes que les actuelles au lignite.	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème -visite sur site de la CE le 27/10 AM
28	1710 DX/C06 (transmis par Mme WILLETTS)	CLEMENTE DE OLIVERA Alexandra 5 Les Egaux	87290 RANCON	Habitant/Aire d'étude intermédiaire "Non les E ne sont pas ce bienfait que l'on nous promet" 1 -les E polluent=> installer uniquement des turbines gaz-vapeur (Rt de 60%) -fonctionnement intermittent -les E ruinent le pays, comme en Allemagne (KWh >à.30€) -les E en mer coutent 3 fois + cher /Rdt 2 fois> et toujours intermittentes => le Nucléaire français est sûr & peu coûteux, les centrales de 4 ^{ème} génération consomment les déchets de 2 ^{ème} & 3 ^{ème} génération, pas laides le moins du monde (SMR enterrées, sans tour de refroidissement).	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
29	1710 DX/C07 (transmis par Mme WILLETTS)	RAFFERTY W Lawrence 5 Les Egaux	87290 RANCON	Habitant/Aire d'étude intermédiaire "Non les E ne sont pas ce bienfait que l'on nous promet" 2 -santé publique -pollution environnementale -décès d'oiseaux (couloir de migration des grues)	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème

				<p>-décès de Chauves-souris (protection contre les insectes nuisibles)</p> <p>-manque de vent</p> <p>-proximité des habitations (500 m pour des E de 200 m)</p> <p>-perte de valeurs de propriété</p> <p>-effet sur le tourisme</p> <p>-viabilité non rentable</p> <p>-division des communautés rurales françaises</p> <p>-inégalité de la distribution & des avantages fiscaux au sein des communautés</p> <p>=>déplore la soumission des médias grassement subventionnés par les lobbies "verts" /nos impôts & la retraite de nos vieux.</p>			<p>*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste type de 14 arguments</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
30	17/10 @10	CASIER Philippe Chez Lucas	87330 St MARTIAL /Isop					Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
31	17/10 @11	PAUTE Chantal Bel Air	16450 St CLAUD				<p>*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste de 14 arguments dont certains sont personnalisés</p> <p>-refuse tout projet d'E en France</p> <p>-la pollution visuelle clignotante & rouge) est un perturbateur du vivant</p> <p>-diminution vertigineuse de notre biodiversité /E, pourquoi détruire le spectacle magique du passage des grues?</p> <p>-qui fera le démantèlement? Qui paiera? Où seront transportées les tonnes de béton armé? d'où viendra la terre/boucher les trous?</p> <p>-non, la planète ne sera pas sauvée avec des E qui la détruit un peu plus.</p> <p>Doute fortement de l'utilité des E.P. Habite dans une commune /9 E + 2 postes de livraison=> abandon d'une maison restaurée:</p> <p>-Abattage de vieux chênes, oiseaux niches & migrateurs sacrifiés, zones humides saccagées, tourisme en berne, nuisances sonores & visuelles, stérilisation des sols, pts d'eau négligés en phase W, mépris des sites (dolmen de Bouéry)</p> <p>-Inconstance des vents, cherté des projets & course aux profits,</p> <p>-Espoir irréaliste & entretenu de remplacer le nucléaire.</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
32	18/10 @12	LAGACHE Marie-Claire 16 Le Gât	87160 St Georges Les Landes					Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème Confusion d'enquête ?
33	18/10 @13	MENARD Thibaut 14 B rue F. Villard	23300 La SOUTERRAINE				<p>*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: Liste de 6 arguments</p> <p>-Refuse le mitage E du Nord 87 & des territoires limitrophes</p> <p>-Refuse la dégradation de mon cadre de vie (paysage de bocage)</p> <p>-Refuse la pollution auditive & visuelle J & N (lumières rouges clignotant)</p> <p>-Veux protéger la faune menacée (oiseaux, chauves-souris, batraciens)</p> <p>-Dénonce la perturbation d'un couloir migratoire pal d'intérêt national (grues, cigognes, rapaces)</p> <p>-Refuse l'altération d'un corridor écologique entre des zones riches en biodiversité protégées (Natura 2000, PNR de la Brenne)</p> <p>+ valeur sentimentale / «ce bois » (de Droux ou de Bouéry)?</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
34	18/10 @14	MIE Claudette 1 La Gatine	17150 BOISREDON				<p>Constats en matière de CO2 et coût de la filière:</p> <p>-la production des centrales thermiques a progressé de 101.5% entre 2014 & 2017 (RTE); les émissions de CO2 2016/2017 de 20%</p>	Confusion d'enquête ? Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème

				<p>=> l'objectif SRE de contribution à la réduction du CO2 /E est un mensonge et les foyers y participent via la taxe CSPE</p> <p>-Production française 2017=>exportation de 38 TWh (10%) Prix d'achat par EDF 82 € MWh/45€ en moyenne =>la différence coute 1.40 milliards € aux ménages/factures EDF</p> <p>-en 2016, la production électrique Fr. a généré 0.06% du CO2 mondial =>l'expansion accélérée de l'E ne profite en rien à la protection du climat =>gabegie d'argent public: de 8 milliards € /subventionner E via la CSPE à 30 milliards € en cas de poursuite des objectifs CE.</p> <p>-Commission de Régulation de l'Energie (délibérations de janv. 2018): prévisions des charges/soutien aux ENR sur les 5 ans à venir : 30.1 M€ dont 14.2 M€ /PV et 8.7 M€/E</p> <p>-Rapport de la Cour des Comptes du 18/04/2018: =>mécanismes destinés à soutenir E & PV jugés "Trop cher, pendant trop longtemps pour un impact inférieur aux objectifs souhaités" =>préconisations/ "rationalité économique des décisions prises et bon usage des deniers publics"</p> <p>Impact sanitaire:</p> <p>-conséquence de l'émission de sons basses fréquence & infrasons=>maladie vibro-acoustique=> surveillance sanitaire des riverains et mise en place d'un observatoire de la santé/territoires impactés par les E..</p> <p>-en 2006, l'Académie nationale de médecine recommandait une distance mini de 1 500 m</p>	
35	18/10 @15	VERBURG Paul 1 Peu de la Tâche	87160 MAILHAC sur Benaize	*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste de 14 arguments +quelle démocratie: autorisations fabriquées par les promoteurs, les CM, les ComCom & la Préfecture, sans consultation de la population	Tableau récapitulatif des occurrences PV
36	20/10 @16	LAGACHE Raymond	87160 St Georges Les Landes	Territoire d'habitat dispersé -sacrifié à l'économie de profit qui dévaste notre environnement -défigure nos paysages, destruction de nos lieux de vie	Discussion/Thème Tableau récapitulatif des occurrences PV
37	20/10 @17	DESPLANCHES Michel 49 rue Guérin	69100 VILLEURBANNE	-les EnR ne réduisent absolument pas les émissions de CO2: depuis 5 ans la puissance de l'E installé X3 mais les émissions de CO2 électriques ont doublé -chiffres contradictoires 2 700 t/an; 47 500t -les subventions renchérissent le prix de l'électricité, les firmes s'enrichissent et distribuent les bénéfices à leurs actionnaires (Fonds de pensions étrangers) -scandalisé par la localisation au milieu de villages & hameau -nuisances visuelles, acoustiques, infrasons & lumineuses -conteste l'étude acoustique (comme la MRAe), 1 seule période végétative, 1 seul type de vent (sud), différant des vents dominants. Le plan de bridage nocturne ne garantira pas la suppression des nuisances -perte de la valeur des biens immobiliers -atteintes irrémédiables à la faune volante, oiseaux & chiroptères : faibles enjeux du projet sans rien prouver (MRAe) -contrevient aux recom. Eurobots & SFPEM (à 100m des zones boisées et non	Discussion/Thème Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème: MRAe "

	<p>22/10 @18</p>	<p>GURT Sonja & Mark Château de Gorce</p>	<p>16490 PLEUVILLE</p>	<p>200m) -conteste la localisation du mât de mesure près E6 (MRAe) = secteur le moins fréquenté par les chiroptères. =>abandon des E <70 m & bridages des autres Toutes les nuits d'avril à novembre même par vent <8 m/s, temp. > 8°C, en l'absence de précipitations Sinon =>Abandon du projet En Annexes: -Rapport de la CdC de mars 2018 (subventions aux E), 117 p. -contribution de SLC/débat public PPE -paysage->Zone industrielle : les E poussent comme des champignons =>saturation du paysage =>+ gd scandale de transition énergétique en Allemagne -feux clignotants de nuit agressifs -perte de 30% lors du transport -intermittente dans une région avec si peu de vent -pas une EnR, ni écologique -fuite du tourisme: sondages AHTI de nov 2017: 97% changent de destination =>anéantissement du PIB des territoires avec E -perte de la valeur immobilière =>pour une commune: perte d'impôts>retombées financières du parc -tjrs distance des 500m # augmentation de hauteur. -nuisances sonores & visuelles + infrasons =>impacts sur la santé =>s'occuper des plaintes avant de X les projets (60 victimes en Confolentais) -néfastes pour faune-flore -vécu du CE (Chasseneuil-en-Bonnieure) avec retour d'expérience du parc du Confolentais: non respect des engagements financiers=>renversement total de la position des élus Cf. lien/lexpress.fr du 20/09/2018: -si arrêt des centrales nucléaires=>Les E sont des "aspirateurs à CO2", augmentent considérablement le CO2 et la pollution (utilisation des centrales gaz & charbon)</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p>
<p>38</p>	<p>22/10 @19</p>	<p>BAMBAGINI Dominique L'Age</p>	<p>87190 MAGNAC LAVAL</p>	<p>A titre de riveains/Aire rapprochée. Depuis + de 10 ans dans la commune (cadre de vie & paysage) -structures démesurées=>modifient profondément le paysage -quelles retombées/finances locales & /combien de propriétaires? -la Hte-Vienne se privera d'un développement du tourisme (objectif/87) -rentabilité technique non avérée, impact C # présentation pseudo écologique du projet. -pollutions auditive, visuelle (+clignotement rouge la nuit) & insidieuse (infrasons) -mascarade de gestion laissée au gestionnaire =>application du principe de précaution -dévalorise la valeur de mon bien (proche d'une activité de ch. d'hôtes)</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p>

				<p>-L'age (2 domaines), la Thibarderie (1 domaine) sont alimentés par un captage de 3 sources à proximité de E2 & E3: craintes que les travaux ne modifient les adductions et les réseaux souterrains naturels.</p> <p>=> installation de nouvelles lignes et pylônes /RTE : impact visuel non abordé</p> <ul style="list-style-type: none"> -pas d'emplois locaux -promesses de remises en état trop limitative -montage financier ne satisfiera que son promoteur -covisibilité avec le monument aux morts proche de la RN 145 -photomontages et mesures sonores au point le + bas: non judicieux <p>=>à faire sur les points dominants (l'Age ou Place de la mairie du village)</p> <p>-les pylônes de transport d'énergie ne sont pas présents sur ces projections</p>	A voir (mairie, ARS) ?
40	22/10 @20	BAMBAGINI Marie-Christine L'Age	87190 MAGNAC LAVAL	idem	idem
41	23/10 @21	RICHEFORT GUIGNARD 1 Le Plan	87360 LUSSAC les Eglises	<p>A titre de Présidente de l'ASPER (121 adhérents)</p> <p>Témoignage de la réalité de la vie auprès des éoliennes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visible à + de 20 km=>covisibilité avec + de 15 parcs -Elus prêts à sacrifier les habitants, le patrimoine architectural, les paysages, la biodiversité =>fuite des étrangers qui faisaient survivre le Nord Limousin -nuisances sonores insupportables : enfer (cf. village de l'Expardelière) -promesses non tenues (peignes) -VSB confond production de 54 000 MWh : capacité et non production réelle -Folie collective/500 à 700 E de 180-200 m. -décision des élus sans consulter la population locale <p>=>fuite des étrangers qui ont soutenu l'économie locale (écoles, commerces, entreprises)</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
42	23/10 @22	AMEY Harry & Susan	87160 ?	<p>Pétition: Avis type d'opposition au projet: liste de 6 arguments</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
43	23/10 @23	FROMENT Claire 7 rue Fr. Magendie	31400 TOULOUSE		Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
44	24/10 DX/R07	VOELTZEL Jean P	87300 BLANZAC	<p>Inscription au titre de militant écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> -EP: fausses concertations & leurres de démocratie -Brevet TESLA (1901)<=>solution/produire de l'électricité gratuite n'importe où sur terre (puisée dans l'éther): pas besoin d'atome, ni de vent, ni de soleil, ni de milliers de pylône et ne profitait financièrement à personne. =>a fait rouler une voiture élec. sans batterie. -technologie reprise par le générateur d'énergie TEWART, recréé en Inde <p>E=>enrichissent les promoteurs et une poignée de personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -production peu performante -défigure le paysage, -pas écologique. 	Solution alternative de rupture Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
45	24/10 DX/C08	FAUVET Jean Claude	87190 DROUX	<p>Remet un article de J P CHEVENEMENT du 21/10/2018</p> <p>" Du fait de son mariage forcé avec les énergies fossiles, l'éolien est une fausse énergie renouvelable, une fausse énergie propre"</p>	PV Discussion/Thème

					-Plaidoyer anti-Plan de Programmation Pluriannuel de l'Energie qui prévoit la fermeture d'au moins une demi-douzaine de Centrales nucléaires, -le mix avec 50% de part du nucléaire est une "ânerie" => Apologie du nucléaire	
46	24/10 DX/C09	MARTIN Yvette La Brousse	87190 DROUX		*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste de 14 arguments	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
47	24/10 DX/C10	MARTIN Yvan La Brousse	87190 DROUX		*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste de 14 arguments	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
48	24/10 DX/C11	MARTIN Nicole La Brousse	87190 DROUX		*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste de 14 arguments	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
49	24/10 DX/C12	MARTIN Yannick 1 Av J Moulin	87290 CHATEAUPONSAC		*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste de 14 arguments	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
50	24/10 DX/C13	MARTIN Josiane 1 Av J Moulin	87290 CHATEAUPONSAC		*Pétition Avis individuel d'opposition au projet: liste de 14 arguments	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
51	24/10 DX/C14	WILLETTES Stéphanie 3 bis Les Egaux	87290 RANCON		E=abominations dans le monde -destruction des eaux souterraines (sédimentation<=vibrations), -disques<=tonnes de produits chimiques toxiques (dans les aimants), fuites d'huile dans les roulements, incendies, accidents, explosions, projection de glace -bruit terrible, infrasons=torture (OMS du 10/10/2018) -habitations à 3 Km, dans la vallée de la Gartempe: nous entendons les bruits de la circulation routière=>nous entendrons aussi le bruit des E + infrasons & mon mari souffre d'acouphènes aggravés par le bruit. - scintillement des pales (int & ext. des maisons), danger pour la circulation -mortalité des chauves-souris/milliers -grands oiseaux prédateurs & migrateurs massacrés/milliers -empreinte C /combustibles fossiles, transports pour acheminement & évacuation (/démantèlement) -industrialisation du paysage, perte de surfaces agricoles. -augmentation de h des E=> augmentation des 500 m -ce n'est pas de "l'énergie verte"	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thèmes: Effet d'encerclement visuel, atteinte aux paysages
52	DX/C15	WILLETTES Maurice 3 bis Les Egaux	87290 RANCON		-dimensions des E du projet -E industrielles=erreur désastreuse/entreprises E payées par le gouvernement /nos impôts -paysage, faune, flore, agriculture -perte pour le tourisme -aspect sanitaire : prise en compte du Pb des infrasons: colloque du 16/11/2018 à Paris VII: "La santé humaine & animale, affecté par les infrasons produits par les E industrielles" (/médecins, vétérinaires, sociologues, épidémiologistes et	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème =>Impossibilité de se procurer les actes

53	DX/C16	PERICAUD Mme 3 bis Les Egaux	87290 RANCON	ingénieurs mécaniciens & acousticiens) -je suis une personne âgée et j'ai de graves Pb de santé =>j'ai peur des dommages/infractions et des dommages sur M/environnement	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème	
54	DX/C17	WINWOOD Roger Les Egaux	87290 RANCON	-où je passe une gde partie de mon temps -préoccupé par l'augmentation du Nbre d'E géantes qui semblent défigurer le paysage -E à 500 m pour certaines=>impacts sur l'environnement & la santé des habitants	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème	
55	24/10 DX5/01 (+ ML/R07)	ROY Christian 16 Le Bouchaud	87190 DROUX	A titre de riverain; en limite Aire rapprochée/Aire intermédiaire Le hameau est situé en partie basse de la Vallée de la Gartempe -Vérifie sur la carte de synthèse qu'il sera peu impacté -craint les risques sonores et sanitaires associés (ondes électromagnétiques) pour les riverains +ML/R07 du 27/10: traité ci-après	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème	
56	24/10 DX/C18	DAVEY Caroline Les Brégères	87330 St BARBANT	Déjà concernée par l'EP sur sa commune. Elle possède une ferme avec une activité liée aux chevaux + 2 gîtes avec restauration: hébergement pour les anglais lors de leurs recherches pour achat d'une propriété sur ce territoire. Tient à alerter sur la position des anglophones /multiplication des projets sur le Nord de la région N-A: -réduction du tourisme (calme & paysages), -transformation de terres agricoles en zones industrielles: 700 E en Limousin =>perte de l'attractivité pour les anglophones -annulation des ventes: promesses: -90% & actes (stress pendant 10 ans) =>perte du label "Gîtes de France"=> impossible de rester + impossible de vendre =>impact sur l'économie de ce territoire: diminution de la valeur des fermes et gîtes (-20 à 40%)=>incapacité de reprise d'activité loin des E =>crise économique pour la région -risques sanitaires (OMS du 10/10/2018), trop près des maisons -mortalité d'oiseaux et chauve-souris (LPO) -[CO2], cas de l'Allemagne -/Démantèlement: tonnes de béton & acier laissés dans le sol, minéraux de terres rares contenus dans chaque turbine, pales non recyclables. Budget trop bas (50 K€, pour 400 à 800 K€ nécessaires) -augmentation de la CSPE, sans bénéfice pour les communes (Adriers en 1986) -risques d'écrasement sur le sol/tempête Carmen 01/01/2018 -risques de propagation d'incendie à partir d'E -zone à faible vent=>3 M€ pour une production de 17 à 24% =>produits financiers/promoteurs & propriétaires fonciers à partir de subventions énormes -attend de voir/E de 200 m à St Marial s/I & St Bonnet de B : impossibilité actuelle=>impossibilité pour les CE de prendre une décision sans connaître les véritables impacts ?	Contribution majeure d'une francophone /état des lieux Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème A vérifier	

57	24/10 ML/C05	Maire du Dorat	87210 Le DORAT	=> en substitution: développer le nucléaire (proche de CIVAUX) Courrier de transmission/BREGEAUD Aïx-Conseillère municipale idem ML/C02	=>Non traité
58	24/10 @24	GASCOIN William	16490 ALLOUE	/Réf au RNT (incohérences) & MRAe (très pertinente). =>Observations après étude du dossier Portes de B-B -Abords du site Natura 2000: à 1.4 km -/ZIP: proche de la Gartempe & E2 & E3 à prox. de pièces d'eau importantes -zones humides: la carte p. 13 ne positionne pas les E -variante retenue/RN 145 au détrimment des lignes de forces des vallées -carte de synthèse des enjeux humains: p. 14/préconisation de recul de 270 m pour les routes départementales # 100 m pour les RN. Faisceau Hertzien SFR de 200 m # pas pour les 2 faisceaux de la ZIP -Choix du site, distances -commentaires sur l'étude bruit -paysage, architecture & sensibilité -Insertion dans le paysage et hameaux impactés (4 ou 10 ?) -10 parcs construits ou en prévision dans un rayon de 18 km (dont Magnac Nord et P.E. de la Lande au sud) -Habitats naturels et flore -Avifaune -Chiroptères -Continuités écologiques -Bénéfices du parc B-B (# économie de CO2? # transports/travaux ?) -Santé et commodité du voisinage -Infrasons + PJ en annexe au courrier (7 p)	Tableau récapitulatif des occurrences PV /Mémoire en réponse Discussion/Thème Mémoire en réponse Bruit Paysage Milieu naturel Bilan technico-économique Santé
59	24/10 @25	AYRES Martin & Marilyn 11 Les Egaux	87290 RANCON	Résidents âgés des Egaux -impacts sur la santé: infrasons & choqués par leur non prise en compte -impacts/environnement: faune & bétail -impacts sur la qualité de vie/paysage environnant	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
60	24/10 @26	PONCHEAUX Claudie 12 Commergnac	87160 ARNAC la Poste	-multitude de projets dans un R de 50 Km=>campagne sacrifiée? -/Réf. au parc de La Souterraine: riverains excédés par le bruit=>obligés de se cloîtrer chez eux -à qui profitent ces projets: élus avides d'argent, fonds de pensions étrangers -/les promoteurs, les riverains n'existent pas (empêcheurs de tourner en rond) =>vaste escroquerie, histoire de gros sous =>arrêter le massacre	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
61	24/10 @27	ASTON Roderick Chez Gabillaud	87330 Saint Barbant	Installation dans la région car en apprécie la nature, le calme, la tranquillité. Contribue à l'économie de la région. Les éoliennes vont gêner la zone mais aussi son économie. Importante nuisance pour le tourisme, vont détruire l'économie touristique (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, sites touristiques). Dévalorisation importante des maisons	Francophone Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème

					Nuisances sonores (bruits et infrasons) et visuelles (scintillements et ombres) Trop grande proximité des maisons.	
62	24/10 @28	ASTON Amanda Chez Gabillaud	87330 Saint Barbant		« j'habite à 800 m de l'emplacement proposé » : Confusion de projet ? Nocivité pour la santé : pollution sonore et scintillement Dangers : incendie Promoteurs uniquement intéressés par les profits et subventions. Et le gouvernement également ?	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
63	24/10 @29	CHARRIER Mireille	86390 Lathus-Saint- Rémy		Association « APPEL » association pour la protection des paysages et de l'environnement. Nouvelle impulsion à la vie économique en Limousin où les citadins, touristes et étrangers viennent se ressourcer et restaurer des maisons. Les aérogénérateurs viennent « empoisonner » ce monde naturel : gâchis. L'énergie éolienne n'est pas une énergie propre car elle entraîne le recours aux centrales thermiques en absence de vent (les ¾ du temps). Ne remplacera pas le nucléaire. Défiguration des campagnes, sites et paysages pour le profit de quelques individus. Exemple des habitants de l'Expardelière, à Lussac-les-Églises, victimes de fortes nuisances. => La CE est invitée à prendre contact et / ou à rendre visite aux habitants de l'Expardelière, à Lussac-les-Églises	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
64	24/10 @30	MATHIAU Pierrette 27 rue des Fleurs	87160 Arnac-la-Postole		Peu de vent, faible production Éolien indirectement polluant, entraînant augmentation des émissions de CO ² Énergie très coûteuse, non rentable, ne sert que des intérêts privés Trop de projets → zone industrielle qui fait perdre la qualité du cadre de vie, l'attrait paysager et patrimonial Communes « achetées » par des compensations dérisoires Nuisances surabondantes pour les riverains (Lussac-les-Églises, victimes de fortes nuisances). Conséquences : - quotidien des riverains insupportable - ruine des campagnes - enlaidissement - augmentation du prix de l'électricité ... paupérisation - recours aux énergies fossiles, augmentation des émissions de CO ² - enrichissement des entreprises privées au détriment (CSPE) des contribuables Puissant lobby, malgré les avis négatifs de la population. Certains préfets et commissaires enquêteurs obéissent aux consignes gouvernementales. Les enquêtes sont une « imposture ».	Cf.:Discussion (La CE n'est pas inspecteur des ICPE) Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
65	25/10 @31	CHARENTE LIMOUSINE ENVIRONNEMENT (CLE)	16270 NIEUIL		*Pétition Asso CLE/Avis individuel d'opposition au projet/5 personnes (20/10) Pas de noms. Liste type de 14 arguments + demande de stopper l'invasion de ces lobbys qui détruisent notre France et ce qu'ont laissé les ancêtres. Destruction de la biodiversité. Énergie improductive et	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème

66	25/10 @32	GOURSAUD Annie	16270 NIEUIL	<p>non écologique.</p> <p>Il s'agirait de pratiques mafieuses validées par les préfetures.</p> <p>*Pétition Avis individuel d'opposition au projet : Liste de 14 arguments + Souhaite conserver l'authenticité de ces paysages Éolien = arnaque financière</p> <p>Application du principe de précaution promulgué le 1^{er} mars 2005 Textes cités : Charte de l'environnement (loi constitutionnelle 2005-205), annexe 3, article 7 - Règlement 178-2002 - Principe de précaution</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
67	26/10 @33	MENARD Thierry	87160 MAILHAC sur Benaize	<p>10 parcs éoliens ou projets dans un rayon de 18km. Rôle important de plusieurs zones de l'aire d'étude immédiate, en termes d'habitats et/ou de corridor écologique pour la faune. (20 espèces de chauves-souris, dont 4 subissent un impact qualifié de fort à modéré) -Toutes les éoliennes à moins de 100m de haie ou lisière. -S'appuie sur les recommandations de la MRAe concernant les effets cumulés, la coordination des suivis et la non-justification du seuil dans la définition des périodes de bridages. -Evoque une délibération de juillet 2007 de la communauté de communes de Brame Benaize (non jointe) lors d'une ZDE; le secteur de Droux n'avait pas été retenu faute de vent. Les ZDE ont disparu mais le vent est devenu important. =>projet économiquement médiocre, =>écologiquement mauvais (détérioration du bocage, recos Eurobat non respectées, pas de prise en compte des effets cumulés), -manque d'indépendance des bureaux d'études (ENCIS et acoustique), -seule MRAe, compétente et indépendante. Son espoir, que le nouveau préfet s'oppose au développement anarchique de l'éolien car: -diminution de l'attractivité du Limousin et de son potentiel de développement économique.</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
68	27/10 ML/C09	DALLAY Michèle et Jean 1 Le Petit Bois	87160 MAILHAC sur Benaize	<p>Dans le nord 87, pratiquement toutes les communes sont concernées par des projets E =>Destruction programmée des campagnes à habitat dispersé et biodiversité riche: financée par tous les consommateurs -énergie intermittente=> Autres énergies polluantes -coût du transport de l'énergie → réseaux & des travaux =>destruction de la biodiversité & effets néfastes sur la santé et zizanie/habitants et pour longtemps -pas réduction CO2 ni réchauffement climatique, énergie chère, -profits pour les municipalités et propriétaires qui n'habitent pas à proximité -diminution des S² agricoles -# emploi local (matériels et personnels étrangers/travaux) # réduction du CO2 # biodiversité (faune, flore & migrateurs) # sauvegarde du patrimoine naturel & bâti</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème = catalogue complet /défavorable

69	27/10 ML/C10	WILLETTTS Mme 3 bis Les Egaux	87290 RANCON	<p># qualité de vie & santé (nuisances sonores et visuelles) y compris /animaux # tourisme + dépréciations immobilières -perturbation des liaisons radio électriques -dangers & risque /activités aériennes (militaire, civile & de secours, de loisirs ou de travail) -Non rentable (ex. Peyrelevade, La Souterraine, Rilhac "la tour") =>alternatives : géothermie profonde, X du petit hydraulique, méthanisation, solaire en toiture => recherche pour le nucléaire + fiable (utilisation de l'argent des consommateurs d'électricité -# actionnariat participatif => sème la zizanie -E=pas d'intérêt public -études très coûteuses, pas forcément fiables, tjrs favorables à l'E industriel, dossiers volumineux peu compréhensibles par les citoyens peu informés + PJ : art. de J.P. Chevènement.</p> <p>Dossier déposé lors de ML P5, publications par réf. au RNT de l'Etude d'impact -Environnement sonore p. 15=>J.P RIOU (26/03/2015) qui relève des niveaux sonores à réception de 42 dBA à 500m + 36 dBA à 1000m, donc 39 dBA /2 E dans un rayon d'1Km=>+ du ¼ des riverains =>innombrables plaintes, bien peu semblent entendues =>effet sanitaire du bruit : 2^{ème} cause de mortalité, après le charbon, en Europe -accidents cardiovasculaires -études financées par la filière E -cas du Danemark: affecte 11% de la population=> prise en compte des infrasons -Seuil de 30 dBA en ext. /effets sanitaires (OMS). Le code de SP retient 35 dBA pour seuil de l'infraction /E -rapport AFSSET de 2008 (qui n'avait pas retenu les 1500 m mini préconisés par l'Académie de Médecine): caractère part. intrusif du bruit E. Milieu naturel & Santé Santé : conteste § 4.2.3 que le niveau sonore est sans conséquence sur la santé (AFSSET, 2008) en s'appuyant sur l'OMS octobre 2018 et que les éoliennes n'émettent quasiment pas d'infrasons. Habitats naturels et flore : enjeu prairies hygrophiles modéré à fort. Après l'installation, pas de modification notable à envisager ; <i>envisager</i> ? §.4.2.5 <u>souligne</u> le possible impact sur la faune volante à hauteur des pales, dont les chauves-souris et les oiseaux. Chiroptères : cite les Echos.fr Selon l'Adème, 1.6 million de chauves-souris tuées sur 2002/2015 par barotraumatisme plutôt que par les pales. Par la mesure de réduction E10 l'impact résiduel sera non significatif : <i>on verra</i> ! Avifaune : cite le Peuple du 01/09/2015 "éoliennes tuent les oiseaux par centaines de milliers" (aigle, vautour, outarde barbue et cigogne). L'exploitation du parc n'engendre pas d'impacts significatifs ! <i>on verra</i> !</p>
Tableau récapitulatif des occurrences				
PV				
Discussion/Thème :				
-Bruit				
-Santé				
-Milieu naturel				

			<p>Evitement du couloir migratoire. <i>Faux ! les grues circulent autour de la zone en attendant leurs compagnons et sont désorientées par le brouillard ou la pluie.</i></p> <p>Milieu naturel : Site Natura 2000, pas d'effet notable dommageable ; ils savent comment ?</p> <p>Continuités écologiques. §.3.5.6 <i>souligne</i> : haies et cours d'eau sont des corridors potentiels de déplacement ; lisières et haies présentent un enjeu important pour la faune et notamment les chiroptères.</p> <p>" Un rapport valide ? plus de suppositions et de spéculations que de connaissances scientifiques ; ils mènent une expérience ; ils ne connaîtront les faits qu'après la dévastation de ces écosystèmes."</p> <p>Tourisme et immobilier. §.4.2.4 <i>Faux !</i> voir www.epaw.org</p> <p>-volet « paysage » de l'étude d'impact (partie 3.4.2.2 - Occupation humaine et cadre de vie),</p> <p>-indique que la contribution de nombreux ressortissants étrangers qui ont rénové de nombreux bâtiments anciens et ont démarré de petites fermes et des gîtes touristiques n'est pas mentionnée dans le dossier en page 16 du résumé non technique.</p> <p>-Deux photos prises de l'intérieur d'une habitation à Tigné dans le département 49 (éolienne de 120 m de hauteur située à 850 m de l'habitation).</p> <p>-Article d' « Économie Matin » sur l'agriculture traditionnelle. L'article déplore la transformation de terres autrefois vouées à la production diversifiée en vastes plaines céréalières couvertes d'éoliennes entraînant la disparition de la biodiversité.</p>	<p>-Agriculture & paysage</p>
70	27/10 ML/C11 + ML2/01	BAMBAGINI Philippe & Mme Domaine de l'Age	<p>87190 MAGNAC LAVAL</p> <p>A titre de riverains. Entretien et courrier lors de ML P5</p> <p>-pas de consultation des habitants par le conseil municipal: pourquoi ?</p> <p>-nuisances=>emplacements plus éloignés des habitations</p> <p>-pourquoi dégrader un paysage préservé depuis une centaine d'années au détriment de retombées financières?</p> <p>-points des études acoustiques /résultats les + favorables (La Thibarderie est au fond d'un vallon, 80 m en dessous de mon habitation</p> <p>-photomontages également au même lieu, très bas</p> <p>=>demande de photomontages depuis mon habitation</p> <p>-dépréciation de 10 à 30% de mon bien, qui va le prendre en compte?</p> <p>-Manque à gagner /activité de chambres d'hôtes, qui le prendra en charge?</p> <p>-L'age, la Thibarderie et ma maison sont alimentés par un captage de 3 sources à proximité de E2 & E3 : que se passera-t-il si les travaux diminuent voir tarissent ces sources ?</p> <p>-motivation du CM non suffisamment réfléchie (appât du gain?) et débattue (tourisme, nouveaux arrivants)</p> <p>=>je mettrai tout ce qui est en mon pouvoir pour faire avorter ce projet</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p> <p>-visite sur site de la CE le 27/10 AM</p> <p>-A vérifier /mairie, ARS (ERP sans aduction E.P. ?)</p>
71	27/10 ML/R06	DESGORGES- ROUMILHAC 3 Roche	<p>87290 RANCON</p> <p>A titre de Pdt de & E3 l'Association de Défense de la Nature</p> <p>Raisons énergétiques:</p> <p>-pas alternative aux énergies fossiles, puissance trop faible, intermittence</p>	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p>

			<p>-ne desservent pas le tissu local, perte /réseau, production sans besoin, pas lors des pics de consommation</p> <p>-pas DD (20 ans).</p> <p><u>Ecologie:</u></p> <p>-augmentation [CO2] en France,</p> <p>-énergie à dépenser pour raccorder au réseau: travaux sources de pollution -1000 à 4000 t de béton non démantelés=blockhaus</p> <p>-destruction des terres rares & matériaux toxiques en Afrique & Asie</p> <p>-contribution au réchauffement climatique (déplacement d'air <=effet des pales -destruction de la biodiversité</p> <p><u>Economie:</u></p> <p>-E jamais rentables, pour personnes (collectivités locales ruinées/démantèlement, Propriétaires des terrains & promoteurs)</p> <p>-coût d'acheminement vers le réseau prohibitif</p> <p>-coût de l'énergie produite = 3 à 4 fois > celui du marché; le consommateur paye la différence /CSPE</p> <p>-touristes déroutés, résidents Il dégoûtés, commerçants ruinés, artisans étranglés</p> <p>-propriétés agricoles dévalorisées</p> <p>-maisons déclassées (marché immobilier déjà en chute)</p> <p>En Basse Marche, notre or potentiel = la nature intacte</p> <p>=>saccager les paysages = se suicider collectivement.</p> <p><u>Santé publique:</u></p> <p>-bruit, surtout les infrasons, effet stroboscopique & feux clignotants</p> <p>-troubles psychiques</p> <p>-trafic d'influences à tous les niveaux</p> <p>-rancœurs et rancunes vont croître entre ceux qui vont gagner de l'argent et pas très longtemps # et la grande majorité des autres qui payent pour enrichir qq propriétaires et élus privilégiés.</p> <p>=> PAS d'E, DE GRACE.</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
72	27/10 ML/R07	ROY Christian 16 Le Bouchaud	<p>87190 DROUX</p> <p>Suite à son entretien lors de P5 à Droux</p> <p>-en France, la technologie EnR sans nuisances existe</p> <p>=>E au large de nos côtes, marée-motrices, petits réseaux locaux/sites hydrauliques, centrales solaires, isolation, arrêt progressif des centrales nucléaires</p> <p>-ne pas ajouter de nuisances (acoustiques, électromagnétiques, visuelles) /quotidien déjà très agressé</p> <p>=>construisons ensemble un avenir pour une qualité de vie partagée.</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
73	27/10 ML/C12	CADART Sabine	<p>87360 AZAT-le-Ris</p> <p>A titre de Pdte de l'ASPPHEL</p> <p>-engage la préservation du paysage pour au moins 40 ans</p> <p>-dépréciations immobilières où les gens -riches//moyenne nale et /les anglophones</p> <p>-#biodiversité (Chauve-souris & Convention de Berne & barrière de 1 500 m pour les grues cendrées</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème S'applique-t-elle ?

				<p>-ancien projet à Magnac-Laval abandonné pour manque de vent =>résultats du mât de mesure? -très peu productif (Lesterps: 14% /23% pour être rentable)=>pas plus rentable que Peyrelevade (redressement judiciaire) -400 K€ à séquester avant travaux & réactualisés/an -MRAe : bridages nocturne & diurne=> faibles résultats en production -Infrasons->15 Km -le Limousin produit 60% /hydroélectricité (Objectif S Royal: 50 %) -géothermie et hydroliennes à développer =>Projet voué à l'échec +P. J.- Dossier de l'Ecologiste sur les E industrielles -Carte du vent du SRE (Peyrelevade & Magnac-Laval) -résultats du parc de Lesterps (14.3% en 2013 = 45% de surestimation)</p>	Faux: Erreur de dossier ???
74	27/10 DX/C19	FABRE- LENOBLE Marie-Blanche 9 Le Peux Roulier	87190 DROUX	<p>A titre d'Adjointe au Maire de Droux -Le CM s'est déjà prononcé 2 fois en faveur du retrait de ce projet à l'unanimité: aucun poids des élus dans notre démocratie ? -nuisances de tous ordres, notamment sanitaires -défiguration du cadre de vie inconcevable -chute de l'immobilier -études d'impact/faune pas convaincantes -moins de nuisance le long des autoroutes, hydroliennes, E offshore =>profits /industriels du SER avec la CSPE payée par le consommateur -démantèlement pris en charge par qui ? *Pétition Avis individuel d'opposition au projet : Liste de 15 arguments</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
75	27/10 @34	ROCHET Florence La Valette	87140 St SYMPHORIEN Sur Couze	<p>Courrier: -Le projet ne favorise pas la décarbonisation, il ne favorise pas non plus la dénucléarisation. -L'énergie éolienne est un aspirateur à argent public (subventions, tarif régulé, défiscalisation). -Industrie non rentable. Les projets éoliens sont développés dans les territoires les plus économiquement faibles et la part reversée aux collectivités locales est minime. Impact néfaste sur l'emploi, sur le tourisme. -Dévalorisation de l'immobilier, exode des habitants. -Impact sur la santé humaine et animale, entraînant des pathologies. =>Demande pourquoi le principe de précaution ne s'applique pas dans ce cas. -Industrie qui se développe au détriment des territoires, de leurs habitants, de la faune, de la flore, du patrimoine et de l'économie. + PJ -Annexe 1: compte d'exploitation/Tx de charge de 21%. -Annexe 2: carte DREAL/E en N-A & carte du Taux de pauvreté 2018</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème
76	27/10 @35	MALIGE Vincent 13 La VALETTE	87140 St SYMPHORIEN Sur Couze	<p>Courrier: -Le projet ne favorise pas la décarbonisation, il ne favorise pas non plus la dénucléarisation. -L'énergie éolienne est un aspirateur à argent public (subventions, tarif régulé, défiscalisation). -Industrie non rentable. Les projets éoliens sont développés dans les territoires les plus économiquement faibles et la part reversée aux collectivités locales est minime. Impact néfaste sur l'emploi, sur le tourisme. -Dévalorisation de l'immobilier, exode des habitants. -Impact sur la santé humaine et animale, entraînant des pathologies. =>Demande pourquoi le principe de précaution ne s'applique pas dans ce cas. -Industrie qui se développe au détriment des territoires, de leurs habitants, de la faune, de la flore, du patrimoine et de l'économie. + PJ -Annexe 1: compte d'exploitation/Tx de charge de 21%. -Annexe 2: carte DREAL/E en N-A & carte du Taux de pauvreté 2018</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème

				VSB/PV
77	27/10 @36	JOENISCH Sandra	87640 Razès	<p>+<i>Liste de 8 questions posées au promoteur VSB.</i></p> <p>-Paysages riches et authentiques, nature préservée qu'il faudrait préserver. L'énergie éolienne entraîne la détérioration du cadre de vie, des pollutions sonores et visuelles, des effets délétères sur la santé humaine, des impacts négatifs sur la faune et la flore. Cas particulier des chauves-souris, protégées en France depuis 1976. Enjeu majeur dans le projet. Promoteur au -dessus des lois ? Conventions de Bonn et de Berne, Accord sur la conservation des populations de chauves-souris européennes (Eurobats). Énergie qui n'est pas « verte », tributaires des énergies fossiles, émission de CO². -Région peu ventée. -Région pauvre et vieillissante donc moins d'opposition. -Aberration écologique.</p>
78	27/10 @37	de La BORDERIE Antoine	87330 Saint Barbant	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p> <p>Prolifération des projets dans le nord 87 -pas assez de vent => non rentable -immobilier invendable; cartes INSEE //pouvoir d'achat -avifaune, flore, haies, =>seule explication: manne pour sociétés étrangères et CSPE -élus contents car concernés? propriétaires terriens touchent mais qui paiera le démantèlement (prix du démantèlement>50 K€)? -EP = 90% refus mais avis CE 80% favorables</p>
79	27/10 @38	DESSAGNE Bernard 4 Juniat	87140 CHAMBORET	<p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p> <p>Ruée vers l'or et aucune autorité n'est compétente pour canaliser, harmoniser, moraliser -Saturation, dossiers copier-coller, analyses financières fausses car pas assez de vent, provisions démantèlement insuffisantes, énergie non rentable, Conséquences milieu, environnement, avifaune, humain Bureaux d'études dépendants, secret industrie mâts de mesure, éléments du dossier flou artistique, tissu de mensonges, détournement fonds publics, CSPE, au bénéfice fonds de pension, garde la maintenance belle petite rente, R.11-21 du CU = limiter mitage ou grignotage ; Dégradation visuelle jour et nuit Non-respect de la biodiversité, couloirs migratoires, santé riverains, contexte (cf. remarque MRAe) Friche industrielle à terme, => fuite habitants et touristes, immobilier déprécié, Propagation comme un cancer # Ne pas défigurer patrimoine naturel au profit d'une industrie peu scrupuleuse et vénale.</p>
80	27/10 @39	GAUDY Michel	16420 BRIGUEUIL	<p>Dégradation des paysages</p> <p>Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème</p> <p>Pétition Avis individuel d'opposition au projet (15 arguments) +Loyer d'indemnité de nuisance plutôt qu'achat => le propriétaire est responsable en cas de faillite=>démantèlement coûteux à sa charge.</p>

81	27/10 @40	MARLE Laurence 4 Le Fraisse	87640 RAZES	<p>+Catastrophe silencieuse vers une France défigurée. Pétition Avis individuel d'opposition au projet (15 arguments) +Effet d'aubaine=> Saturation=>projets/ 8 communes: St Pardoux, Bersac sur Rivalier, Laurière, St Symphorien sur Couze, Folles, Villefavard, Droux, Chateauponsac +Carnage/paysage.</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème Saturation / encerclement / paysages
82	27/10 @41	de La BORDERIE Annick & Pierre	87330 Saint Barbant	<p>Courrier/@: -/Brame & Nord 87:atteinte au tourisme & à conservation faune/flore (la Gartempe) <=nbre invraisemblable de projets/vent insuffisant pour rentabilité, cf.: - parc de Gentioux Peyrelevalde, repris par Cdd, - parc de Lesterps: facteur de puissance réel de 15% /23-25% prévus - idem /parc d'Adriers & de La Souterraine. -région protégée (bocage, faune & oiseaux protégés) -tourisme vert /européens apportent un peu de prospérité =>luttons sourdes dans les communes -le pire gagne car aucun plan d'ensemble n'est prévu: SRE rejeté /manque d'arguments de l'étude d'impact +P.J. : -jugement du 14/05/2018: annulation du SRE du Limousin (pourvoi Conseil d'Etat du 13/03/2017)-tribune de J.P. Chevènement -art. du Figaro magazine du 26/10/2018 -Préf. de Loire Atlantique à agriculteur # danger des E en zones humides.</p>	Tableau récapitulatif des occurrences PV Discussion/Thème





ANNEXE 17

TABLEAU RECAPITULATIF DE DISTRIBUTION DES OCCURRENCES

ORIGINE DES CONTRIBUTIONS	A) APPRECIATION DU DOSSIER										B) CRITERES ENVIRONNEMENTAUX & SANITAIRES DANGERS & RISQUES										C) CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES										CONTEXTE DEBAT NATIONAL /L'ENERGIE					TOTAL																													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35		36	37	38	39																									
	[MAGNAC-LAYAL +DROUX] TOTAL 1	9	10	0	9	8	18	15	5	1	18	3	3	0	8	2	4	7	6	10	5	3	7	4	2	7	0	16	5	1	8	2	7	6	5		1	4	4	3	0	22%																							
%	4%	4%	0%	4%	4%	8%	7%	2%	0%	8%	1%	1%	0%	4%	1%	2%	3%	4%	6%	2%	3%	3%	2%	1%	3%	0%	7%	2%	0%	4%	1%	3%	2%	0%	2%	2%	1%	0%	100%																										
[Rayon d'affichage] Total 2	4	3	0	4	9	10	15	8	1	14	0	1	1	7	2	2	2	8	7	7	3	7	2	2	5	4	8	3	1	3	1	5	10	5	3	8	4	4	0	18%																									
%	2%	2%	0%	2%	5%	5%	8%	4%	1%	8%	0%	2%	1%	4%	1%	1%	4%	6%	6%	6%	4%	4%	1%	1%	3%	2%	4%	2%	1%	2%	1%	3%	5%	3%	2%	4%	2%	2%	0%	100%																									
[HAUTE-VIENNE] Total 3	15	5	3	4	4	14	12	8	1	14	5	14	2	6	2	1	3	14	9	8	5	8	3	5	7	2	16	2	0	6	4	6	9	6	3	7	10	3	1	24%																									
%	6%	2%	1%	2%	2%	6%	5%	3%	0%	6%	2%	6%	1%	2%	1%	0%	1%	6%	4%	3%	2%	3%	1%	2%	3%	1%	6%	1%	0%	2%	2%	4%	2%	1%	3%	4%	3%	4%	1%	0%	100%																								
[Hors HAUTE-VIENNE] Total 4	7	3	2	5	5	12	11	11	1	13	1	10	2	6	1	1	1	8	11	10	8	6	3	1	3	2	11	0	0	7	3	1	8	6	2	6	4	1	0	19%																									
%	4%	2%	1%	3%	3%	6%	6%	6%	1%	7%	1%	5%	1%	3%	1%	1%	4%	6%	5%	4%	4%	3%	2%	1%	2%	1%	6%	0%	0%	4%	2%	1%	4%	3%	1%	3%	2%	1%	0%	100%																									
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	35	21	5	22	26	54	53	32	4	59	9	31	5	27	7	8	13	36	37	30	19	28	12	10	22	8	51	10	2	24	10	19	33	22	9	25	22	11	1	85%																									
% du total des occurrences	4%	2%	1%	3%	3%	6%	6%	4%	0%	7%	1%	4%	1%	3%	1%	2%	4%	4%	4%	4%	2%	3%	1%	1%	3%	1%	6%	1%	0%	3%	1%	2%	4%	3%	1%	3%	3%	1%	0%	100%																									
Nbre d'occurrences /Thème	83																																							450										196										123					852
% de l'occurrence dans le thème	42%	25%	6%	27%	6%	12%	12%	7%	1%	13%	2%	7%	1%	6%	2%	2%	3%	8%	8%	7%	4%	14%	6%	5%	11%	4%	26%	5%	1%	12%	5%	10%	27%	18%	7%	20%	18%	9%	1%	100%																									
A) APPRECIATION DU DOSSIER	10%										53%										23%										14%																																		
B) CRITERES ENVIRONNEMENTAUX & SANITAIRES DANGERS & RISQUES																																																																	
C) CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES																																																																	
D) CONTEXTE DEBAT NATIONAL sur L'ENERGIE																																																																	

